



**Conseil de Direction
Soixante deuxième Session**

**GC/62/7
09/04/2020**

Lundi 11 et mardi 12 mai 2020

Par téléconférence (en raison de la pandémie à coronavirus et des restrictions de circulation)

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL,
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ET ETATS FINANCIERS VERIFIES**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER DE LA DIRECTRICE	3
INTRODUCTION.....	3
POINTS FINANCIERS MARQUANTS	3
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	9
DECLARATION RELATIVE AU CONTROLE INTERNE	14
CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS	19
ETATS FINANCIERS	20
ETAT I – Etat de la situation financière.....	20
ETAT II – Etat de la performance financière	21
ETAT III – Etat des variations de l’actif net/la situation nette	22
ETAT IV – Tableau des flux de trésorerie.....	23
ETAT V – Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels	24
NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS	25
Note 1: Entité présentant les états financiers	25
Note 2: Base de préparation et de présentation	25
Note 3: Principales méthodes comptables.....	27
Note 4: Actifs.....	36
Note 5: Passifs.....	39
Note 6: Actifs nets/situation nette	50
Note 7: Produits.....	52
Note 8: Charges.....	54
Note 9: Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels.....	56
Note 10: Informations relatives aux parties liées et aux principaux dirigeants	56
Note 11: Montants passés en perte et versements à titre gracieux	56
Note 12: Evènements postérieurs à la date d’établissement du rapport.....	57
Note 13: Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels.....	57
TABLEAU 1 - Etat de la performance financière par fonds principaux.....	59
TABLEAU 2 – Etat de la performance financière par autres fonds	59
TABLEAU 3 – Etat du recouvrement des contributions des Etats participants.....	60

RAPPORT FINANCIER DE LA DIRECTRICE

INTRODUCTION

1. Les états financiers annuels du Centre pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont présentés conformément aux dispositions du paragraphe 6.1 de l'Article VI du Règlement financier du CIRC. Les états financiers et les notes afférentes aux états financiers du Centre ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), assurant ainsi une plus grande transparence, une plus grande cohérence, une meilleure comparabilité et une meilleure fiabilité des informations financières, ainsi que des normes plus élevées en matière de communication de l'information financière.
2. Ce rapport financier inclut la Déclaration relative au contrôle interne, qui donne une assurance spécifique sur l'efficacité du contrôle interne au CIRC.
3. Les éléments statutaires de ce rapport ont été audités par le Commissaire aux comptes, en l'occurrence la « *Commission on Audit* » de la République des Philippines. Le Rapport du Commissaire aux comptes ainsi que son opinion sans réserve sur les états financiers sont inclus dans ce rapport, conformément au paragraphe 6.2 de l'Article VI du Règlement financier du CIRC.
4. Bien que les normes IPSAS imposent une présentation annuelle des états financiers, le CIRC continue de présenter son budget biennal approuvé par le Conseil de Direction. Ainsi, outre le résultat annuel, ce rapport présente le résultat biennal pour le budget ordinaire approuvé de 2018–2019.

POINTS FINANCIERS MARQUANTS

5. La principale source de financement du CIRC provient des contributions statutaires de la part des Etats participants, suivie des contributions volontaires. En 2019, 88% des activités du CIRC étaient financées par ces deux sources de financement. Le reste a été financé par le Fonds spécial du Conseil de Direction et par le Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme.
6. L'actif net/la situation nette du Centre au 31 décembre 2019 présentait un solde négatif de 40,65 millions d'euros, presque le double par rapport à l'exercice précédent. Le solde négatif était dû à une augmentation significative des passifs non inscrits au budget liés aux avantages du personnel, notamment après cessation de service (ASHI). Cette augmentation est largement due à une nette diminution du taux d'actualisation appliqué à l'évaluation ASHI.
7. Dans l'ensemble, le solde total des dépenses excède le solde total des produits comptabilisés en 2019, présentant un déficit de 4,89 millions d'euros, dont 3,52 millions d'euros sont liés aux passifs ASHI non inscrits au budget (2,66 millions d'euros de coût des services non inscrits au budget liés aux avantages du personnel et 0,85 million d'euros de perte de change nette). Le reste du déficit est lié aux dépenses élevées, particulièrement issues des accords de recherche et autres contrats, qui ont été possibles *via* le report du solde de fonds issu des produits comptabilisés en 2018 et lors des exercices précédents.

8. Bien que l'Etat de la performance financière du Centre présente un déficit, les flux de trésorerie du Centre restent à un niveau similaire à celui de l'exercice précédent avec un solde de 32,39 millions d'euros.

Budget ordinaire et utilisation budgétaire

9. Le budget ordinaire 2018–2019, approuvé par le Conseil de Direction en mai 2017 pour un montant de 44,15 millions d'euros, a été financé en totalité par les contributions statutaires des Etats participants, dont 21,91 millions d'euros ont été alloués pour 2018 et 22,24 millions d'euros pour 2019.
10. Au 31 décembre 2019, le recouvrement des contributions statutaires 2019 est de 84,12%, comme le montre le Tableau 3. La totalité des contributions statutaires 2018 ont été versées.
11. Un solde de fonds d'un montant de 2,13 millions d'euros provenant du budget ordinaire approuvé pour 2018 a été reporté en 2019. Ce solde de fonds est le résultat partiel d'une décision stratégique de geler certains postes qui sont devenus vacants durant l'exercice, permettant ainsi à la Directrice, qui a pris ses fonctions au 1^{er} janvier 2019, de prendre un certain nombre de décisions.
12. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le total des charges et des dépenses d'investissement imputé au budget ordinaire s'est élevé à 24,05 millions d'euros. En fin d'exercice, le solde net s'élève à 0,31 million d'euros et est totalement engagé pour une livraison en 2020.
13. Le taux d'utilisation du budget, y compris les réservations pour la période biennale 2018–2019, est de 100%. La Figure 1 ci-après montre la ventilation des charges et réservations vis-à-vis des six Objectifs principaux, comparée au budget approuvé, comme présenté dans l'Etat V.

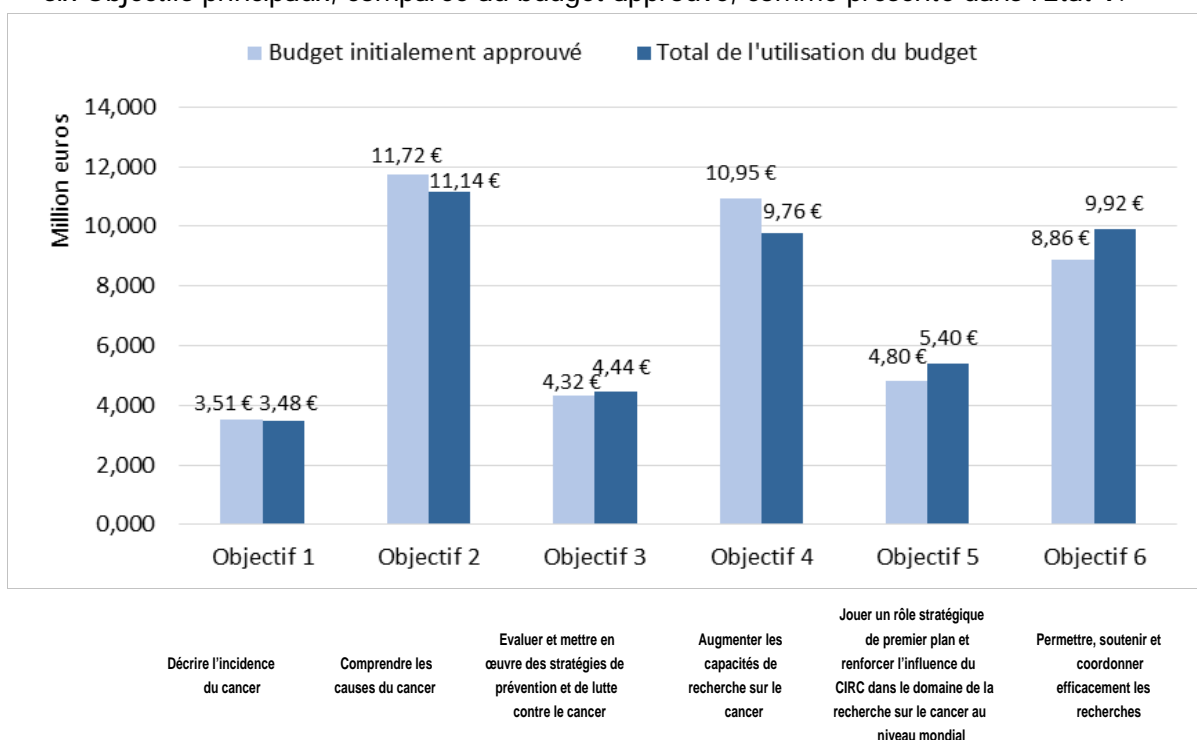


Figure 1 : Budget ordinaire approuvé et utilisation budgétaire réelle en 2019

14. Conformément à l'autorisation du Conseil de Direction accordée *via* la Résolution [GC/59/R4](#), la Directrice a approuvé les transferts de budget entre sections, durant la période biennale, n'excédant pas 15% du budget de la section depuis laquelle le crédit a été transféré.
15. Le taux de change appliqué par le Conseil de Direction lorsqu'il a approuvé le budget 2018–2019 était de 0,894€ pour un dollar US. Le taux de change moyen appliqué par les Nations Unies en 2018 et 2019 s'est élevé respectivement à 0,846€ et 0,893€ pour un dollar US. Ainsi, aucun coût budgétaire dû au réajustement monétaire n'a été constaté durant la période biennale 2018–2019 sur la réserve autorisée par la Résolution du Conseil de Direction [GC/59/R4](#).
16. Un budget total de 0,34 million d'euros a été affecté au titre de la Réserve du Directeur pour le développement en 2018–2019, afin de financer de nouvelles initiatives et de poursuivre des études en cours qui nécessitaient des ressources complémentaires pour assurer leur bonne exécution. Ce fonds a été attribué aux Sections des programmes scientifiques ci-après.

	2018–2019	%
Objectif 2 Comprendre les causes du cancer	74 350	22
Objectif 3 Evaluer et mettre en œuvre des stratégies de prévention et de lutte contre le cancer	243 850	72
Objectif 4 Augmenter les capacités de recherche sur le cancer	3800	1
Objectif 5 Jouer un rôle stratégique de premier plan et renforcer l'influence du CIRC dans le domaine de la recherche sur le cancer au niveau mondial	18 000	5
	340 000€	100

Compte des Contributions volontaires

17. Le Compte des Contributions volontaires comprend le Compte principal des Contributions volontaires (CVCA), les contributions à objet spécifié et les contributions sans objet spécifié. Les contributions à objet spécifié sont expressément affectées par le donateur au financement de projets particuliers tandis que les contributions sans objet spécifié ne sont pas assorties de conditions.
18. Le compte CVCA a été créé en 2019 pour recevoir des fonds supplémentaires de la part des Etats participants afin de financer des activités centrales, « cœur de métier », du CIRC (Résolution [GC/61/R5](#), paragraphe 9). La contribution de l'Australie d'un montant de 62 260€ (100 000 dollars australiens) a été reçue en 2019 afin de compléter le prochain budget biennal ordinaire.
19. L'effort de mobilisation de ressources a donné lieu à 81 accords de contribution signés avec 53 donateurs en 2019 pour un budget total de 12,41 millions d'euros alloué au CIRC (contre 9,183 millions d'euros en 2018, soit une hausse de 35%). Toutes ces contributions sont à objet spécifié.

20. La Figure 2 ci-dessous montre la ventilation des contributions (sur la base des nouveaux accords signés) par pays, dont 98% des donateurs sont issus des Etats participants (PS)

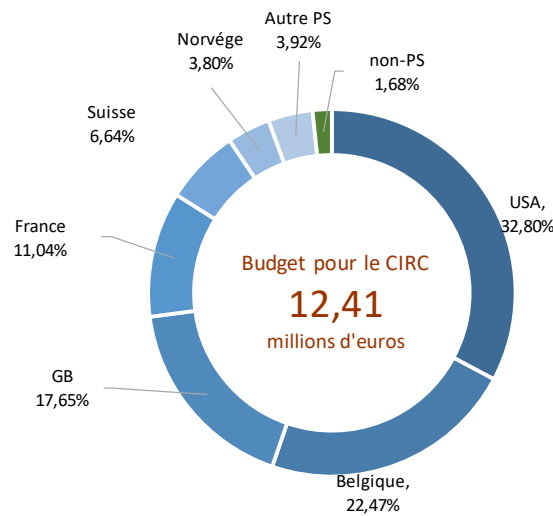


Figure 2 : Valeur des contrats signés en 2019 et pays donateurs (en million d'euros)

21. Environ 81% des contributions proviennent des neuf donateurs suivants, comme indiqué dans la Figure 3.

- *Bill and Melinda Gates Foundation* (BMGF, Etats Unis)
- Commission européenne – *Research Directorate-General* (EC RTD, Belgique)
- *World Cancer Research Fund International* (WCRF, Royaume-Uni)
- *National Institutes of Health/National Cancer Institute* (NIH/NCI, Etats-Unis)
- Institut national du Cancer (INCa, France)
- *European Society for Medical Oncology* (ESMO, Suisse)
- *Research Council of Norway* (RCN, Norvège)
- *Children with Cancer UK* (CwC, Royaume-Uni)
- Agence Nationale de la Recherche (ANR, France)

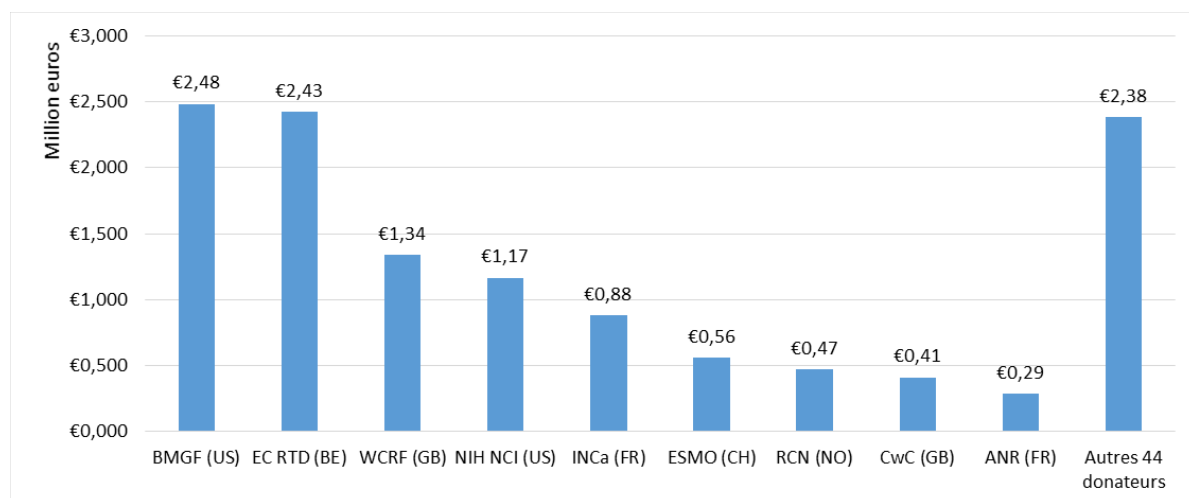


Figure 3 : Valeur des contrats signés en 2019 et les neuf plus grands donateurs (en million d'euros)

22. La comptabilisation des produits de Contributions volontaires dépend des conditions fixées dans les contrats. Le total des produits du Compte des Contributions volontaires comptabilisés en 2019 s'élève à 14,57 millions d'euros, comme indiqué dans l'Etat II, dont 0,6% affectés aux contributions volontaires sans objet spécifié. Le document d'information [GC/62/Inf.Doc. No.3](#) fournit des informations complémentaires sur les Contributions volontaires.

Dépenses

23. Le total des dépenses 2019 s'élève à 43,33 millions d'euros ; 55% sont imputées sur le budget ordinaire, 33% sur les contributions volontaires, et les 12% restants sur d'autres fonds.
24. Environ 60% des dépenses 2019 sont rattachées au coût du personnel, 6% sont des coûts liés aux chercheurs en début de carrière et chercheurs extérieurs (ECVS), et la part restante de 34% correspond à des coûts d'activités.
25. Le principal coût d'activités est lié aux accords de recherche en collaboration (5,62 millions d'euros), aux achats de biens et services et autres dépenses opérationnelles (4,94 millions d'euros), et aux coûts de voyages (1,98 million d'euros, dont 44% sont des voyages en mission des membres du personnel et ECVS et 56% des voyages de collaborateurs).

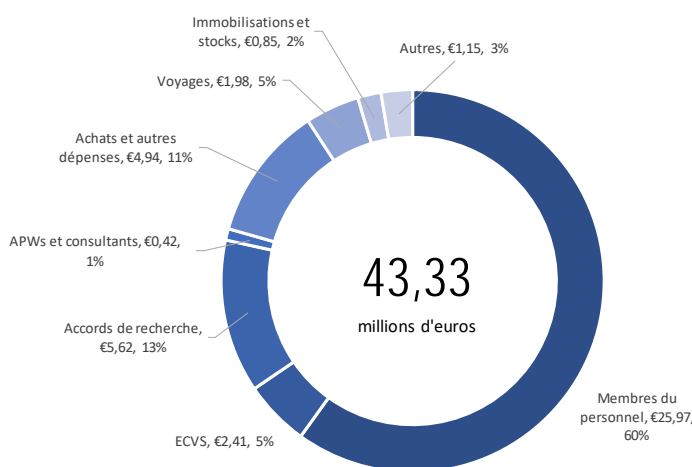


Figure 4 : Total des dépenses pour 2019, ventilées entre personnel, ECVS et activités (en million d'euros)

Dette ASHI non inscrite au budget et plan de financement de la dette

26. Comme décrit dans la Note 5.3 des états financiers, le passif au titre des avantages du personnel s'élève, au 31 décembre 2019, à un total de 82,25 millions d'euros dont 75,51 millions d'euros non inscrits au budget. L'augmentation du passif et de la portion non inscrite au budget est principalement due à l'assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI).
27. La dette ASHI non inscrite au budget a augmenté fin 2019 principalement en raison des changements d'hypothèses actuarielles, particulièrement la diminution du taux

d'actualisation de 1,3% à 0,6% et la perte de change latente. Des détails supplémentaires sont fournis dans un document d'information ([GC/62/Inf.Doc. No.4](#)).

28. Afin de gérer cette dette ASHI non inscrite au budget, le CIRC suit le plan mis en place par l'OMS. Selon le plan actuel, le financement total de la dette sera atteint en 2035 *via* diverses mesures de contrôle des coûts, l'augmentation continue de la cotisation des participants à l'assurance-maladie SHI/ASHI, soit 2% d'augmentation à partir de 2020, et la réalisation de l'objectif actuel de 4,5% de retour sur investissement sur un horizon à long terme.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LETTRE D'ENVOI

8 avril 2020

Cher Professeur Melbye,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil de Direction le rapport et l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC), pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Je tiens à souligner ma reconnaissance envers le Conseil de Direction pour l'honneur et le privilège d'avoir servi le CIRC en tant que Commissaire aux comptes de 2012 à 2019.

Veillez agréer, cher Professeur Melbye, l'expression de mes sentiments distingués.

Michael G. Aguinaldo
Président
Commission de vérification
République des Philippines
Commissaire aux comptes

Professeur Mads Melbye
Président du Conseil de Direction
Centre international de Recherche sur le Cancer
150 Cours Albert Thomas
69372 Lyon Cedex
France

8 avril 2020

Chère Dr Weiderpass,

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU CONSEIL DE DIRECTION
SUR LES OPERATIONS FINANCIERES DU CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE
SUR LE CANCER (CIRC) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport ci-joint, que vous voudrez bien transmettre au Conseil de Direction du CIRC. Les points abordés dans le rapport ont été communiqués au personnel concerné et à la Direction du CIRC.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance pour l'aide et l'esprit de coopération dont j'ai bénéficié pendant toute la durée de mon mandat, de 2012 à 2019.

Veillez agréer, chère Dr Weiderpass, l'expression de mes sentiments distingués.

Michael G. Aguinaldo
Président
Commission de vérification
République des Philippines
Commissaire aux comptes

Dr Elisabeth Weiderpass
Directrice
Centre international de Recherche sur le Cancer
150 Cours Albert Thomas
69372 Lyon
France

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT

A l'attention du :
Conseil de Direction du CIRC

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers du Centre international de Recherche sur le Cancer, qui comprennent l'Etat de la situation financière au 31 décembre 2019, l'Etat de la performance financière, l'Etat des variations de l'actif net/la situation nette, le Tableau des flux de trésorerie, l'Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels ainsi que les notes relatives aux états financiers incluant un résumé des principales normes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre international de Recherche sur le Cancer au 31 décembre 2019, ainsi que de l'Etat de sa performance financière, de l'Etat des variations de l'actif net/la situation nette, du Tableau des flux de trésorerie, et de l'Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Fondement de l'Opinion

Nous avons mené notre vérification selon les normes internationales d'audit (ISA) publiées par l'*International Auditing and Assurance Standards Board*. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section intitulée *Responsabilités du Commissaire aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants du CIRC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la Direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport financier, le Rapport du Commissaire aux comptes et les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité ou si aucune autre alternative réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du CIRC.

Responsabilités du Commissaire aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui puisse exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CIRC.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CIRC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous

sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport sur les autres obligations juridiques et réglementaires

En outre, les opérations du CIRC qui ont retenu notre attention ou que nous avons testées dans le cadre de notre vérification étaient, à notre avis, à tous les égards conformes au Règlement financier et aux Règles de gestion financière du CIRC.

Conformément à l'Article VI des Règles de gestion financière du CIRC, nous avons également soumis un rapport détaillé portant sur notre vérification du CIRC.

Michael G. Aguinaldo
Président
Commission de vérification
République des Philippines
Commissaire aux comptes

Quezon City, Philippines
Le 8 avril 2020

DECLARATION RELATIVE AU CONTROLE INTERNE

Responsabilités

En tant que Directrice du Centre international de Recherche sur le Cancer, je suis tenue de rendre compte au Conseil de Direction sur la gestion du CIRC et la mise en œuvre des programmes du CIRC. Aux termes de l'Article XII du Règlement financier et conformément à la délégation de pouvoir conférée par le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, je suis tenue d'établir un système solide de contrôle interne pour assurer : la réalisation des objectifs et buts opérationnels fixés, l'utilisation rationnelle des ressources, la fiabilité et l'intégrité des informations, le respect des politiques, plans, procédures, règles et règlements, et la préservation des actifs du CIRC. Chaque individu au sein du CIRC a un rôle dans la réalisation du système de contrôle interne qui varie tant au niveau de la responsabilité qu'au niveau de l'implication.

Objet du système de contrôle interne

Le contrôle interne a pour objet de réduire et gérer, et non de supprimer, le risque de ne pas atteindre les buts et objectifs du CIRC. En conséquence, il ne peut constituer qu'une assurance raisonnable, et non absolue, d'efficacité. Il repose sur un processus continu visant à recenser les principaux risques, à en évaluer la nature et la portée, et à les gérer de manière efficiente, efficace et économique.

Le contrôle interne est une fonction de direction essentielle qui fait partie intégrante du processus global de gestion des opérations. Il incombe donc à la Direction du CIRC à tous les niveaux :

- de créer un environnement de contrôle et une culture favorables à un contrôle interne efficace ;
- de recenser et d'évaluer les risques susceptibles d'influer sur la réalisation des objectifs, y compris le risque de fraude ou de corruption ;
- de définir et de proposer des politiques, des plans, des normes de fonctionnement, des procédures, des systèmes et d'autres activités de contrôle pour atténuer et/ou limiter les risques associés à l'exposition identifiée ;
- de garantir une circulation des informations et une communication efficaces afin que l'ensemble des membres du personnel du CIRC dispose des informations dont il a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités ; et
- de veiller à l'efficacité du contrôle interne.

Environnement opérationnel du CIRC

Le CIRC fonctionne depuis un lieu unique situé à Lyon, en France. L'exposition du CIRC à des environnements opérationnels difficiles est limitée grâce à des niveaux bas de risques inhérents à la sécurité des employés et la possibilité pour l'Organisation d'appliquer des normes de contrôle interne de haut niveau. Les membres du personnel du CIRC visitent occasionnellement les sites de projets dans des pays présentant des risques sur le plan de la sécurité et, dans ce cas, le CIRC surveille la situation sécuritaire de chaque pays afin de limiter le risque d'exposition de son personnel. Tous les risques sont notifiés au niveau de la Direction et des Sections et consignés dans des registres officiels qui sont régulièrement examinés par le Comité directeur présidé par la Directrice.

Le système de contrôle interne du CIRC fonctionne de façon continue afin de garantir les objectifs susmentionnés au moyen de processus de contrôle interne robustes, intégrés autant que faire se peut dans l'outil Progiciel de Gestion Intégré du CIRC et les systèmes associés tels que les eWorkflows.

Cadre de contrôle interne et gestion des risques

Le Cadre de contrôle interne du CIRC (ICF), associé à la politique de gestion des risques institutionnels du CIRC (ERM), et le Tableau de bord de la Direction du CIRC sont des systèmes et structures essentiels pour garantir la réussite du mandat et des objectifs du CIRC.

L'ICF du CIRC définit les rôles et responsabilités ainsi que les délégations de pouvoir au sein du CIRC. Une claire ségrégation des tâches y est intégrée ; celle-ci est conçue pour assurer un niveau approprié de vérification et d'objectivité dans les activités des individus, ce qui minimise le risque d'erreur ou de fraude. L'ICF est revu régulièrement afin d'assurer sa pertinence et son efficacité, spécifiquement lorsqu'une politique, un processus ou un système est actualisé ou mis en place. La dernière mise à jour remonte à août 2019. Tout changement de l'ICF est communiqué au personnel du CIRC dans le cadre de notes d'information/formations sur les politiques, processus ou systèmes concernés par l'actualisation ou la mise en place.

La politique ERM du CIRC est entrée en vigueur en octobre 2014. L'approche adoptée par le CIRC à l'égard de la gestion des risques vise un double objectif : appuyer une prise de décisions éclairée et incorporer la gestion des risques dans les processus opérationnels de l'Organisation. L'objectif clef de la gestion des risques institutionnels au CIRC repose sur la compréhension des risques inhérents aux opérations du Centre et sur le choix de la stratégie la plus appropriée pour y répondre.

En 2017, l'outil de gestion des risques du CIRC a été élargi suite aux enseignements tirés des années précédentes, depuis l'introduction en 2014 du registre des risques du CIRC. En 2019, l'outil électronique simplifié de gestion des risques de l'OMS a été adapté au CIRC et mis en œuvre. Les Sections du CIRC font appel à ce nouvel outil pour identifier les risques liés à leurs objectifs, classer ces risques en fonction de leur impact et de leur probabilité et développer des stratégies de réponse aux risques. Chaque membre du personnel du CIRC est chargé d'identifier les risques à son niveau avec remontée d'information aux Chefs de Section, qui font partie du Comité directeur. Ce processus de notification et gestion des risques de bas en haut est complété par une phase de validation et transmission de haut en bas. Les risques les plus significatifs rencontrés par le CIRC dans l'accomplissement de son mandat sont ensuite consignés dans un registre de risques institutionnels, qui est revu et débattu régulièrement par le Comité directeur, qui, par extension, joue le rôle de Comité du CIRC pour la gestion des risques.

Il incombe à la Directrice du CIRC d'évaluer les risques associés à la mise en œuvre des programmes et à l'ensemble des opérations du Centre. La Directrice est secondée dans cette tâche par le Comité directeur (en tant que Comité du CIRC pour la gestion des risques), à l'aide des outils de surveillance stratégique et de notification, tels que le Tableau de bord de la Direction du CIRC.

Bilan de l'efficacité du contrôle interne

L'examen de l'efficacité des contrôles internes du CIRC repose principalement sur les éléments suivants :

- La liste d'auto-évaluation des contrôles internes mise en place en 2019 en tant que processus pilote. La liste est complétée et envoyée à la Directrice par les unités concernées. L'exercice d'auto-évaluation accompli en 2019 a permis d'estimer que les contrôles internes au CIRC sont globalement solides. Les personnes interrogées ont identifié des améliorations à apporter dans certains domaines fonctionnels. Les résultats de l'exercice d'auto-évaluation seront examinés de près et des plans d'action seront développés afin de mettre en œuvre ces améliorations. Les résultats de l'exercice mené en 2019 ont également aidé le Centre à affiner encore cette liste et à adopter ce processus, pour permettre une mise en œuvre complète de la liste d'auto-évaluation des contrôles internes en 2020.
- La revue périodique du Tableau de bord du CIRC par la Directrice du CIRC, avec la participation du Directeur de l'administration et des finances (DAF) et de la Responsable de l'administration et des finances (AFO), permet de surveiller et de vérifier l'application des procédures, d'identifier des tendances et d'aborder les problématiques le plus tôt possible.
- Le Rapport annuel du Commissaire aux comptes procure un contrôle indépendant et un compte rendu sur la conformité du CIRC avec les règles financières. La Commission de vérification de la République des Philippines est invitée à exposer au Conseil de Direction son travail et ses résultats clefs. La conformité du CIRC avec les normes IPSAS a été confirmée par le Commissaire aux comptes, et ce depuis leur adoption en 2012.
- L'audit scientifique annuel réalisé par un comité d'experts indépendants établi par le Conseil scientifique du CIRC apporte un point de vue important à la Directrice du CIRC sur la qualité et l'intérêt des travaux scientifiques du Centre. Les résultats des travaux du groupe d'audit sont présentés au Conseil de Direction chaque année, tenant le CIRC responsable sur sa Stratégie à moyen terme, établie par les Etats participants du CIRC. En 2019, les Sections scientifiques Mécanismes de la cancérogénèse (MCA) et Infections (INF) ont été évaluées en détail et ont obtenu d'excellents résultats.
- Un rapport d'évaluation des activités du CIRC par rapport à son mandat, ce qui est une première, a été réalisé en 2019 par un Groupe consultatif indépendant mis en place par le Conseil de Direction. L'évaluation a confirmé que les activités du CIRC sont en adéquation avec son mandat, comme décrit dans les Statuts.
- Les informations obtenues *via* la Déclaration d'intérêts (DOI) annuelle remplie par les membres du personnel sont présentées au Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique de l'OMS. Le personnel concerné comprend la Directrice du CIRC, le personnel aux échelons P5/P6/D1, le personnel responsable des achats de biens et services ou exerçant des fonctions liées aux achats, y compris lors de délégations de pouvoir, et le personnel à l'échelon P4 ou inférieur pour lequel la Directrice a identifié, de par sa fonction ou autre motif, qu'il doit soumettre la Déclaration d'intérêts annuelle.

Fait(s) important(s) survenu(s) au cours de l'année

Aucun fait important affectant le contrôle interne n'a été relevé en 2019.

Sur la base des résultats consolidés des registres de risques institutionnels du CIRC en 2019, les risques les plus importants auxquels le CIRC est exposé sont les suivants :

Description du risque	Mesures répondant au risque
Non-augmentation des contributions statutaires (politique de croissance zéro des Etats participants) pouvant affecter le financement des activités centrales du CIRC et avoir un impact sur l'efficacité et la perception du Centre par les parties prenantes.	Suivi proactif plus intense et au plus près des Etats participants existants et futurs. Le Compte principal des Contributions volontaires (CVCA) a été créé en 2019 pour compléter le budget ordinaire pour le financement des activités centrales. L'équipe de mobilisation de ressources a été mise en place dans un effort concerté d'extension de la base des donateurs du CIRC.
Limites à démontrer/mesurer son avantage compétitif par rapport à d'autres instituts de recherche, faisant apparaître un risque potentiel que le CIRC ne soit pas en mesure d'attirer de nouveaux donateurs ou de retenir les donateurs existants, affectant ainsi la capacité de financement du Centre dans la durée.	Nouvelle stratégie de mobilisation de ressources conduite par le Responsable des engagements stratégiques et de la mobilisation de ressources du CIRC.
Détérioration du bâtiment entraînant un risque d'interruption d'activité pouvant affecter la continuité des activités (y compris le stockage des échantillons de la Biobanque du CIRC).	Le pays accueillant le siège du CIRC a confirmé la mise à disposition d'un nouveau bâtiment sur un nouveau site et le projet « Nouveau Centre » est en cours. Nous avons intensifié la surveillance de tous les systèmes et mécanismes d'infrastructure. Nous avons adapté notre contrat avec la société de maintenance afin d'améliorer la réactivité. Les mesures de continuité des activités mises en place ont été testées.
Retard des rapports remis aux donateurs pouvant entraîner un risque de perte de confiance des principaux donateurs et affecter le financement et la durabilité des projets non financés par le budget ordinaire.	Surveillance minutieuse des rapports remis aux donateurs afin de garantir des rapports de qualité en temps voulu. Amélioration du portail de projets avec notification de rappel automatique pour les rapports dus.
Systèmes de sécurité des données et plans de reprise sous-optimaux entraînant un risque de perte de données susceptible d'affecter la réputation et la capacité du Centre à mener ses activités scientifiques.	L'infrastructure informatique du Centre a été entièrement modernisée, incluant l'installation de deux pièces séparées pour les serveurs dans des bâtiments distincts, avec réplication simultanée pour récupération en cas de sinistre. Un plan de récupération en cas de sinistre, une politique de sécurité des données et des modèles d'accord de transfert de données ont été élaborés.

Description du risque	Mesures répondant au risque
Mise en œuvre sous-optimale des recommandations internationales en matière de sécurité et de confidentialité des données (similaire au RGPD) pouvant entraîner un risque de perte d'informations personnelles et sensibles affectant la réputation scientifique du Centre.	Afin de garantir la capacité du CIRC à remplir ses engagements scientifiques, des mesures rigoureuses de sécurité des données doivent être mise en place. Le règlement général sur la protection des données européen (RGPD) introduit en mai 2018 a impliqué une accélération dans la mise en œuvre de nos propres mesures d'amélioration de la sécurité des données.
Nature spécifique des activités du CIRC pouvant entraîner un risque de ne pas attirer, retenir ou embaucher en temps voulu les candidats adéquats (de haut niveau international/avec une expertise très spécifique), affectant ainsi la portée et l'efficacité de la mission du Centre.	Planification et discussions engagées deux ans avant la date de retraite prévue. Le plan de succession/réorganisation est surveillé par la Directrice.
Absence d'exigences minimum claires pour collaborer avec des acteurs non étatiques présentant un risque potentiel de non-collaboration avec des acteurs non étatiques là où cela serait nécessaire pour atteindre les objectifs du Centre, affectant ainsi la mobilisation de ressources et les objectifs programmés.	Directives FENSA adaptées au CIRC.
Modification de la réglementation française pouvant affecter le programme Education et formation du CIRC et interrompre ainsi le programme phare de renforcement des capacités du CIRC	Collaboration avec les autorités locales afin de trouver des solutions alternatives qui permettraient au CIRC de continuer à accueillir les chercheurs en début de carrière et les chercheurs extérieurs (ECVS) venant de pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI) nécessitant l'obtention d'un visa en France.

Conclusion

Le CIRC est tenu de prendre en compte les risques de contrôle interne identifiés ci-dessus.

Tout système de contrôle souffre de limitations inhérentes – y compris des possibilités de contournement. Il ne peut donc offrir qu'une assurance raisonnable d'efficacité. En outre, la situation pouvant évoluer, l'efficacité du contrôle interne peut varier dans le temps. Le CIRC continuera d'évaluer et d'adapter ses contrôles internes dans le cadre de son attachement à l'amélioration continue dans ces domaines.

En résumé, je conclus que, en l'état actuel de mes connaissances et des informations dont je dispose, le CIRC a utilisé des systèmes de contrôles internes satisfaisants pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 en conformité avec son Cadre de contrôle interne.

Elisabete Weiderpass, MD, MSc, PhD
Directrice

Centre international de Recherche sur le Cancer



CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Les Etats en annexe, numérotés de I à V, ainsi que les notes concernant ces Etats financiers et les Tableaux 1 à 3, sont approuvés.

[Original signé]

Tamás Landes, MBA, MPA, MALD, PhD
Directeur de l'administration et des finances

[Original signé]

Elisabete Weiderpass, MD, MSc, PhD
Directrice, CIRC

ETATS FINANCIERS

ETAT I – Etat de la situation financière

Centre international de Recherche sur le Cancer			
État de la situation financière			
Au 31 décembre 2019			
(en euros)			
	Notes	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
ACTIFS	Note 4		
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.1	32 394 902	32 554 749
Contributions à recevoir et autres créances	4.2	18 273 238	17 016 542
Créances relatives au personnel	4.3	132 132	133 559
Charges constatées d'avance	4.4	405 613	280 801
Intérêts à recevoir	4.5	16 610	13 202
Stocks	4.6	235 085	255 774
Total actifs courants		<u>51 457 580</u>	<u>50 254 627</u>
Actifs non courants			
Contributions à recevoir et autres créances	4.2	4 015 790	6 105 757
Immobilisations corporelles	4.7	2 111 169	2 508 450
Total des actifs non courants		<u>6 126 959</u>	<u>8 614 207</u>
TOTAL ACTIFS		<u>57 584 539</u>	<u>58 868 834</u>
PASSIFS	Note 5		
Passifs courants			
Contributions statutaires reçues en avance	5.1	974 608	903 379
Fournisseurs et charges à payer	5.2	1 228 324	1 875 993
Avantages du personnel	5.3	1 016 470	1 055 357
Produits différés	5.4	9 769 162	7 611 123
Total passifs courants		<u>12 988 564</u>	<u>11 445 852</u>
Passifs non courants			
Avantages du personnel	5.3	81 237 910	62 655 658
Produits différés	5.4	4 005 627	6 135 304
Total passif non courants		<u>85 243 537</u>	<u>68 790 962</u>
TOTAL PASSIFS		<u>98 232 101</u>	<u>80 236 814</u>
ACTIFS NETS/SITUATION NETTE	Note 6		
Fond			
Budget ordinaire	6.1	310 761	2 126 747
Contributions volontaires	6.2	14 063 625	13 855 843
Fonds de roulement	6.3	2 951 086	3 361 050
Autres fonds du CIRC			
Fonds spécial du Conseil de Direction (FSCD)	6.4	10 698 885	10 313 527
Compte spécial pour les Dépenses d'Appui au programme	6.5	4 446 731	3 776 915
États participants - Autres	6.6	(73 165 066)	(54 840 521)
Fond de Dépôt	6.7	46 416	38 459
SOLDE TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE		<u>(40 647 562)</u>	<u>(21 367 980)</u>
SOLDE TOTAL DES PASSIFS ET SOLDE TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE		<u>57 584 539</u>	<u>58 868 834</u>

ETAT II – Etat de la performance financière

Centre international de Recherche sur le Cancer			
Etat de la performance financière			
Exercice clos le 31 décembre 2019			
(en euros)			
	Notes	exercice clos le 31 décembre 2019	exercice clos le 31 décembre 2018
PRODUITS			
	Note 7		
Contributions statutaires	7.1	22 415 500	22 116 843
Contributions volontaires	7.2	14 566 789	16 270 113
Activités génératrices de produit	7.3	1 311 011	1 289 571
Autres produits d'exploitation	7.4	30 439	19 623
Fonds de dépôt	7.5	14 040	16 500
Produits financiers	7.6	101 908	83 632
Total des produits		<u>38 439 687</u>	<u>39 796 282</u>
CHARGES			
	Note 8		
Charges de personnel	8.1	25 969 051	25 433 378
Assistants, conseillers, participants temporaires	8.2	1 576 555	1 303 426
Boursiers	8.3	2 407 460	2 517 327
Voyages en mission (personnel, boursiers)	8.4	880 810	964 813
Recherche et autres accords	8.5	6 044 719	3 872 716
Gestion des achats et autres charges d'exploitation diverses	8.6	4 937 240	4 684 287
Coût de distribution et destruction des stocks	8.7	237 653	200 088
Amortissement	8.8	616 138	630 480
Perte de change nette	8.9	637 424	1 090 871
Charges financières	8.10	23 524	22 018
Total des charges		<u>43 330 574</u>	<u>40 719 404</u>
Surplus (déficit) net pour l'exercice financier		<u>(4 890 887)</u>	<u>(923 122)</u>

ETAT III – Etat des variations de l'actif net/la situation nette

Centre international de Recherche sur le Cancer

État des variations de l'actif net/situation nette

Exercice clos le 31 décembre 2019

(en euros)

	Notes	Solde au 31 décembre 2018	Surplus (déficit) en 2019	Réévaluation Gain/perte sur l'obligation et l'actif	Solde au 31 décembre 2019
Fond					
Non soumis à restrictions (Etats participants)					
Budget ordinaire	6.1	2 126 747	(1 815 986)		310 761
Fonds de roulement	6.3	3 361 050	(409 964)		2 951 086
Autres fonds du CIRC	6.4-6.6	(40 750 079)	(2 880 676)	(14 388 695)	(58 019 450)
Total non soumis à restrictions		<u>(35 262 282)</u>	<u>(5 106 626)</u>	<u>(14 388 695)</u>	<u>(54 757 603)</u>
Soumis à restrictions					
Contributions volontaires	6.2	13 855 843	207 782		14 063 625
Fonds de dépôt	6.7	38 459	7 957		46 416
Total soumis à restrictions		<u>13 894 302</u>	<u>215 739</u>		<u>14 110 041</u>
Total actif net/situation nette		<u>(21 367 980)</u>	<u>(4 890 887)</u>	<u>(14 388 695)</u>	<u>(40 647 562)</u>

ETAT IV – Tableau des flux de trésorerie

Centre international de Recherche sur le Cancer			
Tableau des flux de trésorerie			
Exercice clos le 31 décembre 2019			
(en euros)			
	Notes	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2018
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Surplus (déficit) net pour l'exercice		(4 890 887)	(923 122)
Amortissement	8.8	616 138	630 480
(Gains)/pertes de change latents résultant de réévaluation		814 573	1 386 368
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances courantes		(1 220 591)	85 697
(Augmentation) diminution des créances relatives au personnel		1 547	20 182
(Augmentation) diminution des charges constatées d'avance		(124 812)	68 346
(Augmentation) diminution des intérêts à recevoir		(3 408)	(6 569)
(Augmentation) diminution des stocks		20 689	(86 500)
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances, non courantes		2 093 441	(1 371 373)
Augmentation (diminution) des contributions statutaires reçues en avance		71 229	(841 387)
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer		(647 515)	431 993
Augmentation (diminution) des avantages du personnel, passifs courants		(38 887)	21 691
Augmentation (diminution) des produits différés, passifs courants		2 158 039	(440 515)
Augmentation (diminution) des avantages du personnel, passifs non courants		3 339 131	3 333 047
Augmentation (diminution) des produits différés, passifs non courants		(2 129 677)	1 252 058
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie issus des activités opérationnelles		59 010	3 560 396
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
(Augmentation) diminution des immobilisations corporelles		(218 857)	(630 053)
Augmentation (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		(159 847)	2 930 343
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		32 554 749	29 624 406
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	4.1	32 394 902	32 554 749

ETAT V – Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

Centre international de Recherche sur le Cancer									
Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Crédits ouverts - budget ordinaire 2018-2019)									
Exercice clos le 31 décembre 2019									
(en euros)									
Affectation	Budget-programme 2018-2019				Utilisation du Budget			% utilisation	
	Approuvé par le Conseil de Direction		Virements (Règlement financier du CIRC, para 3.3)	Crédits définitifs	Charges	Réservations	Total des utilisations		
	2018	2019							
1. Décrire l'incidence du cancer	1 734 106	1 773 287	(26 783)	3 480 610	1 628 424	1 843 656	8 530	3 480 610	7.88%
2. Comprendre les causes du cancer	5 768 989	5 950 117	(576 016)	11 143 090	5 093 720	6 001 685	47 685	11 143 090	25.24%
3. Evaluer et mettre en oeuvre des stratégies de prévention et de lutte contre le cancer	2 196 452	2 121 336	121 791	4 439 579	1 912 041	2 513 560	13 978	4 439 579	10.06%
4. Augmenter les capacités de recherche sur le cancer	5 453 993	5 496 544	(1 186 814)	9 763 723	4 766 974	4 953 180	43 569	9 763 723	22.11%
5. Jouer un rôle stratégique de premier plan et renforcer l'influence du Centre dans le domaine de la recherche sur le cancer au niveau mondial	2 392 650	2 407 298	602 379	5 402 327	2 018 439	3 195 814	188 074	5 402 327	12.24%
6. Permettre, soutenir et coordonner efficacement les recherches	4 366 138	4 488 883	1 065 443	9 920 464	4 365 983	5 545 556	8 925	9 920 464	22.47%
TOTAL	21 912 328	22 237 465		44 149 793	19 785 581	24 053 451	310 761	44 149 793	100%
RAPPROCHEMENT (voir note 9)									
TOTAL DES CHARGES SELON L'ETAT V					24 053 451				
a) Différences temporaires:									
Dépense du budget ordinaire pour d'autres périodes									
b) Différences de bases:									
Activités du fond commun 417 970									
Autre utilisation du budget non régulier 18 859 153									
Sous total <u>19 277 123</u>									
TOTAL DES CHARGES DE L'ETAT II					<u>43 330 574</u>				

NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1: Entité présentant les états financiers

Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) est l'agence de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) spécialisée dans le cancer et établie par l'Assemblée mondiale de la Santé en 1965 par la Résolution WHA18.44. Le CIRC a son siège à Lyon, en France.

L'objectif du CIRC est de promouvoir la collaboration internationale dans la recherche sur le cancer. Le Centre est interdisciplinaire et réunit des compétences dans les disciplines de laboratoire, en épidémiologie et en biostatistique pour identifier les causes du cancer et permettre ainsi d'adopter des mesures préventives et de réduire le fardeau et les souffrances liés à cette maladie. Une caractéristique importante du CIRC est son expertise dans la coordination de la recherche entre différents pays et différentes organisations ; son rôle indépendant, en tant qu'organisation internationale, favorise cette activité.

Les données financières du CIRC ne sont pas consolidées dans le rapport financier de l'OMS. Selon la norme IPSAS 6 « Etats financiers consolidés et comptabilisation des entités contrôlées » qui permet de déterminer quelles entités devraient être consolidées au sein d'une organisation économique, le CIRC ne remplit pas les conditions d'une consolidation au sein de l'OMS car il détient ses propres instances de gouvernance et n'est pas soumis au contrôle de l'Assemblée mondiale de la Santé.

Les états financiers n'incluent que les opérations du CIRC, qui ne possède ni filiales ni intérêts dans des entités associées ou des entités contrôlées conjointement.

Note 2: Base de préparation et de présentation

2.1 Normes comptables

Les états financiers du CIRC pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été préparés sur la base de la comptabilité d'exercice, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Les états financiers ont été établis selon la convention sur le coût historique et selon le principe de continuité d'activité.

2.2 Règles financières

Ces états financiers ont également été préparés selon le Règlement financier du CIRC et les Règles de gestion financière de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) incluant un exercice annuel du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2.3 Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers du CIRC est l'euro. Les transactions effectuées dans une autre monnaie que l'euro sont converties en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies (UNORE) en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs exprimés dans d'autres monnaies que l'euro sont convertis en euros

au taux UNORE du jour de clôture de l'exercice. Les gains ou les pertes qui s'ensuivent sont comptabilisés dans l'Etat de la performance financière.

2.4 Etats financiers

Conformément à la norme IPSAS 1, un ensemble complet d'états financiers a été préparé comme suit :

- Etat de la situation financière (Etat I)
- Etat de la performance financière (Etat II)
- Etat des variations de l'actif net/la situation nette (Etat III)
- Tableau des flux de trésorerie (Etat IV)
- Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V)
- Notes, comprenant un résumé des principales normes comptables, une explication des états financiers et d'autres informations importantes.

Le Tableau des flux de trésorerie est préparé selon la méthode indirecte.

De plus, les tableaux suivants ont été préparés pour fournir des informations supplémentaires concernant les états financiers présentés ci-dessus :

- Etat de la performance financière par fonds principaux (Tableau 1)
- Etat de la performance financière par autres fonds (Tableau 2)
- Etat du recouvrement des contributions des Etats participants (Tableau 3)

Note 3: Principales méthodes comptables

3.1 Comptes de créance

Les contributions à recevoir et autres créances courantes sont enregistrées à leur valeur de réalisation estimée. Celles-ci comprennent les contributions à recevoir sous forme de contributions statutaires, contributions volontaires à objet spécifié et autres types de créances. Les contributions à recevoir et autres créances sont classées comme courantes lorsque les créances sont dues dans l'année qui suit la clôture de l'exercice et comme non courantes si les créances sont dues plus d'un an après la date de clôture de l'exercice.

- a. *Contributions statutaires.* Les contributions statutaires des Etats participants sont dues au 1^{er} janvier de chaque année. Les contributions statutaires sont comptabilisées annuellement, en début d'année, conformément aux contributions approuvées par le Conseil de Direction. Une provision est créée pour les contributions statutaires non versées depuis plus de deux ans après l'échéance, pour tout autre montant rééchelonné ou pour les contributions douteuses non versées. La provision pour contribution statutaire est reprise lorsque la source de ce financement intérimaire est remboursée. Conformément au paragraphe 5.3 de l'Article V du Règlement financier du CIRC, dans l'attente des contributions annuelles statutaires au budget, les crédits peuvent être temporairement financés par le Fonds de roulement ou, si le solde du Fonds de roulement ne le permet pas, par un emprunt interne à d'autres sources de trésorerie du Centre, à l'exception du Fonds de dépôt.
- b. *Contributions volontaires à objet spécifié.* Les créances sont comptabilisées sur la base d'un accord contractuel ente le CIRC et les donateurs. Les contributions à recevoir qui restent impayées 365 jours après la date d'échéance sont revues annuellement et une provision pour créances douteuses est établie pour celles jugées douteuses.
- c. *Autres créances.* Concernant les autres types de créances, une provision est créée après mise en évidence du caractère douteux de cette créance et après plus de 365 jours impayés.

3.2 Stocks

Le CIRC comptabilise les publications dans le cadre de ses stocks. Ces publications sont confiées aux Editions de l'OMS et le CIRC en conserve la propriété.

Les stocks de publications du CIRC sont détenus à des fins de distribution à un coût nul ou symbolique et ils sont donc évalués au plus faible du coût et du coût de remplacement courant (IPSAS 12, paragraphe 17). Les coûts de publication comprennent les coûts d'impression, de rédaction et de traduction, le cas échéant. Le coût des publications parues entre 2010 et 2013 est valorisé sur la base du coût réel d'impression, tandis que le coût des publications parues avant 2010 est valorisé sur la base du coût moyen d'impression par page des publications parues entre 2010 et 2013. Lorsque les informations manquent pour déterminer le coût, comme pour les publications des années 90 pour lesquelles il n'y a plus de stock à la clôture, un coût nominal de 1€ est appliqué.

La valeur comptable des stocks est déterminée à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré. Lorsque les stocks sont vendus, échangés ou distribués, leur valeur comptable est reconnue en charge.

3.3 Immobilisations corporelles

Cette catégorie comprend les bâtiments, équipements et aménagements, le matériel de laboratoire et de bureau ainsi que les véhicules à moteur appartenant au CIRC.

Le CIRC comptabilise les immobilisations corporelles depuis 2010. Lors de la première comptabilisation, les immobilisations, à l'exception des bâtiments, acquises avant le 1^{er} janvier 2010 étaient portées aux dépenses à la date d'achat et n'étaient pas comptabilisées comme des actifs.

Les bâtiments comptabilisés dans le solde d'ouverture du 1^{er} janvier 2010 sont le *Sasakawa Memorial Hall* (mai 1988), le Centre de ressources biologiques (novembre 1995) et le bâtiment Latarjet (novembre 2000). Le bâtiment principal du CIRC, la tour, ainsi que le terrain sont la propriété de la Ville de Lyon et n'apparaissent donc pas dans les immobilisations corporelles.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les immobilisations corporelles dont la valeur dépasse 3000€ sont comptabilisées comme actifs non courants dans l'Etat de la situation financière. Elles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, à moins qu'elles ne soient acquises par une opération sans contrepartie, auquel cas elles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique, duquel sont déduits l'amortissement et les dépréciations. Toutes les immobilisations corporelles du Centre sont des actifs non générateurs de trésorerie.

L'amortissement est appliqué aux immobilisations corporelles afin de diminuer leur valeur ou leur valeur résiduelle tout au long de leur durée de vie utile en appliquant la méthode d'amortissement linéaire, sauf pour le terrain (s'il y a lieu) qui n'est pas soumis aux amortissements.

La durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles est présentée ci-dessous :

Type d'immobilisation	Durée de vie utile estimée (en années)
Bâtiments	40
Equipements et aménagements	8
Véhicules à moteur	5
Matériel de laboratoire	5
Matériel de bureau	3

3.4 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont les biens immatériels que le CIRC possède. Les actifs incorporels dont la valeur excède le seuil préétabli de 75 000€ sont estimés à leur coût historique moins

leur amortissement cumulé et leur perte de valeur. L'amortissement des actifs incorporels est déterminé sur leur durée de vie utile estimée, selon la méthode linéaire. La durée de vie utile estimée des actifs incorporels est présentée ci-dessous :

Classes d'actifs incorporels	Méthode d'amortissement	Durée de vie utile estimée (en années)
Logiciels achetés	Linéaire	3
Logiciels développés en interne	Linéaire	3
Licences et droits	Linéaire	3

Les immobilisations incorporelles du CIRC sont supposées avoir une valeur résiduelle de zéro car les immobilisations incorporelles ne sont ni vendues ni transférées à la fin de la durée de vie utile.

3.5 Baux

Un bail est l'accord par lequel le bailleur donne au preneur (le Centre), contre un paiement ou une série de paiements, le droit d'utiliser un actif pendant une période déterminée. En général, on distingue deux types de baux : les contrats de location-financement et les baux d'exploitation. Les écritures et les informations comptables requises sont saisies en conséquence.

Un contrat de location-financement est une opération qui, en substance, transfère tous les risques et avantages découlant de la propriété d'un bien. Le titre de propriété n'est pas nécessairement transmis. Si le contrat de location est spécifiquement un contrat de location-financement, le CIRC doit reconnaître un actif et un passif :

- L'actif correspond au droit de faire usage du bien pendant la durée du contrat de location. Ce bien sera amorti au cours de sa vie utile.
- Le passif représente le montant minimal des versements locatifs que le CIRC doit payer au propriétaire/bailleur.

Un bail d'exploitation est un bail qui n'est pas un contrat de location-financement. Il n'est pas considéré comme un actif ; les paiements au propriétaire/bailleur sont comptabilisés comme des loyers et sont des charges.

3.6 Dettes et charges à payer

Les dettes et charges à payer se composent des montants payables aux membres du personnel et aux chercheurs en début de carrière ou extérieurs (ECVS), aux fournisseurs, et des charges à payer.

- Les montants payables au personnel et aux ECVS sont relatifs aux demandes de remboursement de voyages et aux remboursements de dépenses dont le paiement n'a pas encore été effectué.

- Les dettes à payer aux fournisseurs sont des passifs financiers liés aux biens ou aux services qui ont été fournis et facturés mais dont le paiement n'a pas encore été effectué.
- Les charges à payer sont des passifs financiers liés aux biens ou services dans le cadre de contrats d'achat ou de livrables sous des accords de recherche en collaboration qui ont été délivrés et fournis au Centre au cours de l'exercice, mais qui n'ont pas encore été facturés.

Les dettes et charges à payer sont comptabilisées au coût car l'effet lié à l'actualisation n'est pas considéré comme significatif.

3.7 Produits différés

Les produits différés constituent un engagement juridiquement contraignant entre le CIRC et ses donateurs. Les produits différés sont reconnus lorsque 1) un engagement contractuel écrit est établi par les deux parties, à savoir le Centre et ses donateurs, et 2) lorsque les fonds sont budgétés et dus dans un exercice futur. Les produits différés sont considérés comme non courants s'ils sont dus plus d'un an après la date de clôture.

3.8 Avantages du personnel

Les avantages du personnel du CIRC comprennent les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi, les autres avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail.

a. Avantages à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont ceux qui sont réglés dans les douze mois suivant la date de clôture de l'exercice. Ils sont calculés à partir de leur valeur nominale sur la base de droits acquis au taux de rémunération du moment. Ils comprennent les avantages pour un premier emploi dans le Centre (prime d'affectation), les avantages ordinaires mensuels (salaires, primes), les absences et congés rémunérés (congés annuels, congés maladie, congés maternité/paternité/adoption) et d'autres avantages à court terme (allocation pour frais d'études des enfants, remboursement d'impôts). Ils sont calculés comme si tous les membres du personnel avaient quitté leurs fonctions le dernier jour de l'année civile. Ainsi, les valeurs ne sont pas actualisées. Ces avantages sont considérés comme des passifs courants.

b. Les avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent la caisse de retraite et l'assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI), à verser après l'achèvement du contrat. Les régimes sont définis soit comme des régimes à cotisations déterminées, soit comme des régimes à prestations déterminées. En ce qui concerne les régimes à cotisations déterminées, les obligations pour chaque exercice sont déterminées par les montants des contributions pour cette période. Aucune hypothèse actuarielle n'est requise pour mesurer les obligations ou les charges. Les avantages sociaux du personnel postérieurs à l'emploi sous la forme de régimes à prestations déterminées sont mesurés à la valeur actuelle des obligations au titre des prestations déterminées ajustées des pertes et gains actuariels non comptabilisés et des coûts de service passés non comptabilisés.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) : Le CIRC est une organisation membre de la CCPPNU. Cette Caisse a été instaurée par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de fournir au personnel des avantages sociaux notamment en matière de retraite, en cas de décès, de handicap et autres avantages au personnel. La Caisse commune est un régime de pension à prestations déterminées inter-entreprises. Comme spécifié à l'Article 3b) du règlement de la Caisse, la participation à la Caisse est ouverte à toute institution spécialisée et autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Le régime expose les organisations participantes à des risques actuariels associés à la participation des employés actuels et anciens des autres organisations participantes de la Caisse des pensions. Il n'y a ainsi pas de base cohérente et fiable pour allouer l'obligation, les actifs du régime et les coûts aux organisations individuelles participant au régime. Le CIRC et la CCPPNU, tout comme les autres organisations membres de cette caisse, ne sont pas en mesure d'établir la part du CIRC dans la situation financière et les performances du régime avec une fiabilité suffisante à des fins comptables. De ce fait, le CIRC comptabilise ce régime de pension comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). La contribution du CIRC à la Caisse sur l'exercice est comptabilisée en tant que dépense dans l'Etat de la performance financière (Etat II).

Assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI) – Le Fonds d'assurance-maladie du personnel couvre les membres du personnel de l'OMS, les membres à la retraite et leurs ayants-droit. Ce fonds est administré par le Siège de l'OMS et financé par les contributions versées par les participants (1/3) et par l'Organisation (2/3). La valeur du passif du Centre envers les employés concernant l'ASHI est donnée par l'OMS en fin d'année sur la base d'une évaluation menée par des actuaires indépendants.

c. Autres avantages du personnel à long terme

Les autres avantages du personnel à long terme sont à verser après la cessation de contrat et leur règlement est prévu plus de douze mois après la date de clôture : il s'agit des allocations de voyage et de rapatriement et indemnités de départ pour raisons de santé. Ils sont considérés comme des passifs non courants. La valeur des avantages du personnel du CIRC est estimée par des actuaires indépendants.

d. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat comprennent en général les indemnités de départ volontaire (suppression de poste, allocation de fin de service et séparation d'un commun accord) et leur règlement est prévu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice. Elles sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées.

3.9 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont constituées en vue de passifs et de charges futurs lorsque le CIRC a une obligation légale ou constructive actuelle résultant d'événements passés et pour lesquels il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation.

Les autres engagements ne remplissant pas les critères d'un passif sont communiqués dans les notes afférentes aux états financiers sous la forme de passifs éventuels, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du CIRC.

3.10 Produits

Le Centre perçoit des produits de différentes sources qui peuvent être classées selon les huit catégories suivantes.

- a. *Contributions statutaires des Etats participants.* Les produits issus des contributions des Etats participants pour le budget-programme sont enregistrés sur la base de la comptabilité d'exercice en accord avec les contributions approuvées par le Conseil de Direction.
- b. *Contributions statutaires des nouveaux Etats participants.* Produits découlant des contributions statutaires non inscrites au budget des nouveaux Etats participants, basés sur l'augmentation progressive des contributions, conformément à l'Article IV.4.3 du Règlement financier du CIRC et aux Résolutions GC/37/R9 et [GC/54/R18](#), ainsi qu'au mode de calcul des contributions décrit dans la Résolution GC/15/R9.

En application de l'Article V.5.5 du Règlement financier du CIRC, les contributions non inscrites au budget des nouveaux Etats participants sont créditées au Fonds spécial du Conseil de Direction.

Un montant de 34 650€ (ou 50 000 dollars US au taux de 0,693), prélevé sur la première contribution versée par chaque nouvel Etat participant, est transféré au Fonds de roulement, conformément à la Résolution GC/5/R14.

- c. *Contributions volontaires.* Les produits des contributions volontaires comprennent les contributions liées au Compte principal des Contributions volontaires (CVCA), les contributions à objet spécifié ou les contributions sans objet spécifié.
 - Le compte CVCA a été créé en 2019 afin de recevoir des fonds supplémentaires de la part des Etats participants pour financer les activités centrales du CIRC (Résolution [GC/61/R5](#), paragraphe 9).
 - Les contributions à objet spécifié sont expressément affectées par le donateur au financement de projets particuliers.
 - Les contributions sans objet spécifié ne sont pas assorties de conditions et sont soumises aux résolutions du Conseil de Direction.

Le CIRC considère que bien qu'il existe des restrictions à l'usage du compte CVCA et des contributions volontaires à objet spécifié, ces restrictions ne correspondent pas à la définition d'une condition, telle qu'elle est décrite par la norme IPSAS 23.

Les produits faisant partie des contributions volontaires à objet spécifié sont comptabilisés lorsqu'un contrat est signé par le CIRC et les donateurs. Les produits des contributions volontaires sans objet spécifié et du compte CVCA sont comptabilisés à la réception des fonds.

- d. *Activités génératrices de produits.* Les produits proviennent de la vente des publications du CIRC et sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue. Ces produits sont crédités au Fonds spécial du Conseil de Direction.

Ces publications sont destinées à une diffusion à but non lucratif, et la vente de ces publications ne fait pas partie des activités ordinaires du CIRC. Elles sont mises en vente par l'OMS, selon l'accord en vigueur entre le CIRC et l'OMS.

- e. *Autres produits opérationnels.* Les autres produits opérationnels sont comptabilisés lorsque les biens ou services sont reçus. Ils comprennent la vente d'équipement et de matériel ainsi que les économies réalisées sur les engagements d'exercices antérieurs.
- f. *Fonds de dépôt.* Les frais versés par les membres du personnel suivant un cours de langue sont comptabilisés en tant que fonds de dépôt. Ils sont utilisés pour financer en partie les salaires des professeurs. Les produits sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue.
- g. *Produits correspondant à la prestation de services.* Ces produits correspondent au coût des dépenses d'appui au programme collecté au taux normal de 13% des contributions volontaires à objet spécifié, conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière du CIRC/OMS (Résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé WHA34.17). Ils sont enregistrés mensuellement sur la base des dépenses engagées réelles. Afin d'éviter une double comptabilisation, les produits et l'équivalent des dépenses sont éliminés, comme le montre le Tableau 1.
- h. *Contributions en nature.* Les contributions en nature adressées au CIRC, le cas échéant, sont enregistrées en tant que biens reçus. Elles sont comptabilisées à la fois comme produit et comme charge au sein des contributions volontaires. Une évaluation est pratiquée sur chaque don pour garantir que l'enregistrement correspond à une juste valeur marchande. Les dons d'immobilisations corporelles sont valorisés à leur juste valeur marchande et comptabilisés en immobilisations et produits.

3.11 Charges

Les charges sont comptabilisées sur la base d'une comptabilité d'engagement, c'est-à-dire à la livraison des biens ou à la prestation des services impliquant que le CIRC devienne propriétaire desdits biens ou services ou que ces derniers aient été délivrés de manière satisfaisante. Elles incluent également les équipements amortis dès acquisition, c'est-à-dire

les immobilisations corporelles d'une valeur inférieure à 3000€, qui ne sont pas capitalisées en tant qu'immobilisations corporelles (voir Note 3.3) mais comptabilisées en tant que dépenses dès réception.

Une réserve de fonds représente un engagement ferme ou une obligation liée à des biens ou des services qui n'ont pas été reçus. Ces réserves n'apparaissent pas dans l'Etat de la performance financière mais sont présentées dans l'Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice financier faisant partie de l'Etat V.

3.12 Comptabilité par fonds

La comptabilité par fonds est une méthode qui sépare les ressources en catégories (les fonds), ce qui permet l'identification à la fois de leur source et de leur utilisation. Les fonds permettent une meilleure présentation des produits et des charges. Le Centre dispose de six fonds : le budget ordinaire, le Fonds de roulement, le Fonds spécial du Conseil de Direction, le Compte des Contributions volontaires (donations à objet spécifié ou à objet non spécifié), le Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme et le Fonds de dépôt.

Tout virement entre fonds qui résulterait en une duplication de produits et/ou de charges est éliminé lors de la consolidation de tous les fonds. Les transferts intra-fonds, tels que ceux réalisés pour les dépenses d'appui au programme au sein des Contributions volontaires, sont eux aussi éliminés.

Les types de fonds sont détaillés ci-dessous.

- a. *Budget ordinaire (RB)*. Ce terme désigne le fonds général destiné aux dépenses relatives aux services administratifs et aux activités permanentes du Centre, tel que défini à l'Article 5.1 du Règlement financier du CIRC. Ce fonds est financé par les contributions annuelles des Etats participants et par d'autres sources éventuelles approuvées par le Conseil de Direction. En attente des contributions statutaires annuelles au budget ordinaire, des crédits budgétaires peuvent être temporairement financés par le Fonds de roulement.
- b. *Fonds de roulement (WCF)*. Ce terme désigne le fonds défini à l'Article 5.2 du Règlement financier du CIRC. Les produits du Fonds de roulement proviennent des contributions statutaires des nouveaux Etats participants, tel que décrit au paragraphe 3.10b, ou de virements du Fonds spécial du Conseil de Direction.
- c. *Fonds spécial du Conseil de Direction (GCSF)*. Ce terme désigne le fonds défini à l'Article 5.5 du Règlement financier du CIRC. Ce fonds doit être utilisé sur décision du Conseil de Direction, approuvée au deux tiers de ses membres, à savoir les représentants de chaque Etat participant.
- d. *Contributions Volontaires (VC)*. Ce fonds comprend le Compte principal des Contributions volontaires (CVCA), les contributions à objet spécifié et les contributions sans objet spécifié, tel que décrit au paragraphe 3.10c.

- e. *Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme (PSC)*. Ce compte comprend les produits correspondant à la prestation de services, tel que décrit au paragraphe 3.10g, ainsi que les charges de financement de ce fonds.
- f. *Fonds de dépôt (TF)*. Les fonds de dépôt ont été maintenus par le Centre pour financer les cours de langues au profit du personnel, comme décrit au paragraphe 3.10f.
- g. *Etats participants – Autre*. Les comptes suivants sont groupés et présentés dans les états financiers sous *Etats participants – Autre*.
 - *Fonds Commun*. Ce fonds reflète le mouvement des comptes d'actif et de passif du CIRC résultant de changements sur les stocks et amortissements.
 - *Fonds à but spécial*. Sont inclus les fonds TQ et TP, les charges d'occupation de poste (POC) et le fonds pour l'assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI).

3.13 Comparaison au budget

Le budget et les états financiers au sein du Centre sont préparés sur des bases différentes. Les budgets du Centre sont établis selon une comptabilité de caisse modifiée au lieu d'une comptabilité d'exercice (normes IPSAS). Ils sont aussi biennaux au lieu d'être annuels. Bien que les chiffres annuels soient disponibles, le solde de fonds lors de la première année de l'exercice biennal peut être reporté et utilisé lors de la seconde année.

Le budget du Centre est un budget intégré, ratifié par le Conseil de Direction lors de l'approbation des différents éléments du budget ordinaire. Les autres fonds n'ont pas de budget approuvé.

Conformément aux exigences de la norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers), les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget devront, lorsque les états financiers et le budget sont préparés sur deux bases non comparables, être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toute différence de base, temporaire, de présentation ou relative aux entités. Il se peut que les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget diffèrent.

Les différences temporaires correspondent aux charges du budget ordinaire engagées dans l'exercice financier en cours, qui ne font pas partie du budget biennal approuvé.

Les différences de base surviennent lorsque le budget approuvé est préparé selon une autre base que la comptabilité d'exercice. Ces différences portent sur les activités du Fonds commun (nouvelles acquisitions d'immobilisations, amortissement des actifs et coût de distribution et de destruction des stocks) et toute autre utilisation non inscrite au programme.

L'Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) compare le budget final approuvé et les montants réels, calculés sur la même base que les montants budgétaires correspondants. Puisque les bases utilisées dans la préparation du budget et des états financiers diffèrent, la Note 9 établit le rapprochement des montants réels présentés dans l'Etat V et des montants réels présentés dans l'Etat de la performance financière (Etat II).

Note 4: Actifs

4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Il s'agit des disponibilités, de la trésorerie en dépôt au PNUD et des dépôts bancaires (liquidités, disponibles à tout moment) que le CIRC détient pour tous ses fonds. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de remplir des engagements de trésorerie à court terme, et non à des fins d'investissement ou autres.

	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Disponibilités	12 438	25 093
Dépôt au PNUD	144 178	82 910
Dépôts bancaires	32 238 286	32 446 746
Total	32 394 902€	32 554 749€

4.2 Contributions à recevoir et autres créances nettes

Le total des créances, nettes de provisions, s'élève à 22 289 028€ en fin d'exercice. Il comprend les montants à recouvrer des contributions statutaires, des contributions volontaires à objet spécifié et d'autres créances. Fin 2019, il n'y avait pas de provisions cumulées pour contributions à recevoir et autres créances. Le détail des contributions à recevoir et autres créances courantes et non courantes est présenté ci-dessous.

	<u>Courantes</u>	<u>Non courantes</u>	<u>Total</u> <u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Contributions statutaires non versées	3 975 134		3 975 134	4 045 870
Contributions volontaires à objet spécifié	13 237 449	4 015 790	17 253 329	17 491 734
Autres créances *	1 505 269		1 505 269	1 584 695
Total des créances	18 717 852	4 015 790	22 733 642	23 122 299
Moins : Total des provisions	(444 614)	0	(444 614)	0
Total des créances nettes	18 273 238€	4 015 790€	22 289 028€	23 122 299€

* Les autres créances comprennent les créances liées aux redevances et publications (1 270 463€), le remboursement de TVA (166 806€), le remboursement en attente de la part de l'assurance lors de congés maladie des membres du personnel (53 444€), les remboursements d'impôt (13 955€) et les dépôts de fournisseurs (601€).

Total des provisions pour contributions à recevoir et autres créances :

	<u>Courantes</u>	<u>Non courantes</u>	<u>Total 31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Solde d'ouverture provisions contribution statutaire	0		0	0
Solde d'ouverture provisions pour CV à objet spécifié	0		0	0
Solde d'ouverture provisions pour autres créances	0		0	0
Total du solde d'ouverture – début d'exercice	0		0	0
<u>Plus</u> : Provisions pour contribution statutaire	444 614		444 614	0
Provisions pour CV à objet spécifié	0		0	0
Provisions pour autres créances	0		0	0
Total des provisions	444 614		444 614	0
<u>Moins</u> : Reprise provisions contribution statutaire	0		0	0
Reprise provisions pour CV à objet spécifié	0		0	0
Reprise provisions pour autres créances	0		0	0
Total des provisions - fin d'exercice	444 614€		444 614€	0€

4.3 Créances relatives au personnel

Le solde total des créances relatives au personnel s'élève à 132 132€, en diminution nette de 1427€ par rapport à l'exercice précédent. La ventilation par type de créance est la suivante.

	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Avances sur l'allocation pour frais d'études des enfants	106 984	101 414
Avances concernant les voyages en mission	23 549	27 793
Avances sur salaire	1599	
Avances concernant les congés dans les foyers		4352
Total	132 132€	133 559€

4.4 Charges constatées d'avance

La valeur totale des charges constatées d'avance est de 405 613€. Ces charges font référence aux avances de paiement versées aux fournisseurs avant la réception des biens ou des services. Par ailleurs, les boursiers du CIRC sont payés un mois à l'avance et le paiement de l'allocation de janvier 2020 est inclus dans ce compte.

	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Charges constatées d'avance – fournisseurs	210 792	102 569
Charges d'assurance constatées d'avance	1980	
Avances sur allocations de recherche	192 841	178 232
Total	405 613€	280 801€

4.5 Intérêts à recevoir

La somme de 16 610€ représente le montant des intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et qui n'ont pas été reçus.

4.6 Stocks

La somme de 235 085€ représente la valeur des stocks de publications desquels 62 232€ sont des encours et 171 853€ des produits finis mis à disposition pour la vente par les Editions de l'OMS en fin d'exercice.

	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Solde en début d'exercice	255 774	169 274
Additions	216 964	286 588
Distributions	(216 956)	(170 535)
Destructions/ajustements	(20 697)	(29 553)
Solde en fin d'exercice	<u>235 085€</u>	<u>255 774€</u>

4.7 Immobilisations corporelles nettes

La valeur des immobilisations corporelles, nettes d'amortissements cumulés en fin d'exercice, est de 2 111 169€. Sont compris les bâtiments propriété du CIRC, les matériels de laboratoire et de bureau, les équipements et aménagements et les véhicules à moteur.

	Bâtiments	Equipements de laboratoire	Matériels de bureau et autres	Equipements et aménagements	Véhicules à moteur	Total 31-déc-19	Total 31-déc-18
<i><u>Coût ou valeur :</u></i>							
Solde – début d'exercice	2 906 098	4 904 246	972 878	14 441	113 689	8 911 352	8 300 221
Acquisitions		214 902	3955			218 857	630 053
Diminutions		(331 700)				(331 700)	(18 922)
Solde - fin d'exercice	2 906 098	4 787 448	976 833	14 441	113 689	8 798 509	8 911 352
<i><u>Amortissements cumulés :</u></i>							
Solde – début d'exercice	1 651 487	3 902 530	722 142	13 054	113 689	6 402 902	5 791 344
Dotations pour l'exercice	72 654	438 742	103 355	1387		616 138	630 480
Reprises		(331 700)				(331 700)	(18 922)
Solde – fin d'exercice	1 724 141	4 009 572	825 497	14 441	113 689	6 687 340	6 402 902
<i><u>Valeur nette comptable :</u></i>							
Début d'exercice	1 254 611	1 001 716	250 736	1387	0	2 508 450	2 508 877
Fin d'exercice	1 181 957	777 876	151 336	0	0	2 111 169	2 508 450

De plus, le CIRC détient 114 articles (immobilisations corporelles) d'une valeur d'acquisition de 3 614 361€ qui sont entièrement amortis et toujours en service en fin d'exercice.

Note 5: Passifs

5.1 Contributions reçues en avance

Le montant total de 974 608€ représente les contributions anticipées de 2020 reçues par avance de la part des Etats participants, les contributions volontaires reçues d'avance et les produits provenant des publications reçus d'avance.

	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Contribution statutaire reçue de la Belgique	23 038	17 027
Contribution statutaire reçue du Canada	874 630	884 267
Contribution volontaire reçue d'avance	74 855	
Autre revenu reçu d'avance	2085	2085
Total	<u>974 608€</u>	<u>903 379€</u>

5.2 Dettes et charges à payer

Le solde total en fin d'exercice s'élève à 1 228 324€. Les charges de personnel/STA/boursiers ci-dessous comprennent les salaires à payer, les dettes envers l'association du personnel et les paiements (comme les remboursements de voyage ou les allocations) versés aux membres du personnel/STA/boursiers.

	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Personnel/boursiers	25 743	29 607
Fournisseurs	34 619	429 114
Charges à payer	1 167 962	1 417 272
Total	<u>1 228 324€</u>	<u>1 875 993€</u>

5.3 Avantages du personnel

Les avantages du personnel, s'élevant à 82 254 380€, incluent les salaires à payer, les avantages à court terme, les avantages du personnel après cessation de service (assurance-maladie du personnel – ASHI) et d'autres avantages sociaux à long terme. Ce montant comprend des passifs non inscrits au budget pour un total de 75 511 320€ (voir Note 6.6b).

L'évaluation des avantages sociaux à court terme a été réalisée par le Centre ; l'évaluation de l'assurance-maladie du personnel et des autres avantages sociaux à long terme a été effectuée par des consultants actuaires indépendants.

a) Sommaire des avantages du personnel :

	<u>Courant</u>	<u>Non courant</u>	<u>Total</u> <u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Avantages du personnel à court terme	902 205		902 205	868 214
Autres avantages du personnel à long terme	114 265	1 963 215	2 077 480	1 928 140
Avantages du personnel après cessation de service (ASHI)		79 274 695	79 274 695	60 914 661
Total	1 016 470€	81 237 910€	82 254 380€	63 711 015€

b) Comptes TQ, TP et POC :

Ces comptes ont été créés pour financer les avantages statutaires des membres du personnel. Ils sont collectés *via* les salaires. Le solde total à la fin de la période s'élève à 6 704 060€.

Compte TQ : ce compte a été créé pour financer les avantages du personnel à court terme. Il est alimenté par une provision budgétaire fixée à 8% des salaires du personnel professionnel et ajustements de poste. Le taux d'approvisionnement du compte TQ a été diminué de 10% à 8% au 1^{er} janvier 2018.

Compte TP : ce compte a été créé pour financer les avantages du personnel à long terme, les avantages sociaux après cessation de service et les indemnités de fin de contrat. Il est approvisionné par une provision budgétaire fixée à 3,5% des salaires et ajustements de poste des salariés en contrat longue durée et à 5,5% de ceux des salariés temporaires.

Compte POC : la charge d'occupation de poste a été créée en 2018 pour financer les fonctions de facilitation et d'appui, incluant le financement ou le soutien du remplacement temporaire d'un membre du personnel en congés maternité. Le compte POC est approvisionné par une provision budgétaire fixée à 0,5% du salaire et ajustement de poste de tous les membres du personnel. En 2019, un montant de 150 000€ a été exceptionnellement transféré du compte excédentaire TP au compte POC, après approbation du Comité directeur du CIRC.

	<u>TQ</u>	<u>TP</u>	<u>POC</u>	<u>Total</u> <u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Solde du fonds en début d'exercice	2 375 805	3 668 589	61 876	6 106 270	5 723 014
<u>Plus</u> : apport de fonds dans l'année	765 559	414 181	229 668	1 409 408	1 344 377
<u>Moins</u> : sortie de fonds dans l'année	(586 118)	(255 500)		(811 618)	(961 121)
Solde du fonds en fin d'exercice	2 555 246€	3 857 270€	291 544€	6 704 060€	6 106 270€

Les sorties de fonds en 2019 incluent les paiements suivants relatifs aux avantages du personnel.

	<u>Courant</u>	<u>Non courant</u>	<u>Total 31-déc-19</u>
Droits liés au recrutement	220 942		<u>220 942</u>
Droits liés à la séparation	77 970	255 500	<u>303 470</u>
Allocations pour frais d'études	229 444		<u>229 444</u>
Voyages pour congés dans les foyers	52 708		<u>52 708</u>
Visite médicale périodique et assurance	5054		<u>5054</u>
Total – sortie de fonds	<u>586 118€</u>	<u>255 500€</u>	<u>811 618€</u>

c) Evaluation des avantages du personnel à court terme :

Les avantages à court terme comprennent le solde des congés annuels acquis, les allocations pour frais d'études et les congés dans les foyers. Ils sont calculés comme si tous les membres du personnel avaient quitté leurs fonctions le dernier jour de l'année civile. Ainsi, les valeurs ne sont pas actualisées. La valeur du solde des congés annuels est calculée conformément au paragraphe 380.2.2 de la Section 3 du Règlement du Personnel.

	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Provision pour congés payés	820 412	827 648
Allocations pour frais d'études	42 793	40 566
Salaires à payer	39 000	
Total en fin d'année des obligations au titre de prestations définies	<u>902 205€</u>	<u>868 214€</u>

Rapprochement :

	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Obligations au titre de prestations définies – début d'année	868 214	852 036
<u>Plus</u> : charges comptabilisées pendant l'année	620 110	721 321
<u>Moins</u> : paiement réel	(586 119)	(705 143)
Obligations au titre de prestations définies - fin d'année	<u>902 205€</u>	<u>868 214€</u>

d) Evaluation des avantages du personnel à long terme :

Les avantages à long terme comprennent les allocations en cas de décès, les primes de rapatriement, les allocations de voyage de rapatriement et les déménagements liés au rapatriement ainsi que les indemnités pour raisons de santé. Les actuaires déterminent leur valeur à la fin de chaque année sur la base d'hypothèses et de méthodes retenues d'un commun accord.

	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Allocations en cas de décès	156 529	125 400
Primes de rapatriement	1 532 522	1 408 672
Allocations de déménagement lié au rapatriement	277 823	266 612
Allocations de voyage de rapatriement	91 530	85 203
Indemnités pour raisons de santé	19 076	42 253
Total en fin d'année des obligations au titre de prestations définies	<u>2 077 480€</u>	<u>1 928 140€</u>

Synthèse actuarielle :

	31-déc-19 Evaluation	31-déc-18 Evaluation
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies – 142 (a)(ii)		
Obligation au titre des prestations définies en début d'année	1 928 140	1 875 837
Coût des services	207 385	199 006
Coût financier	29 347	24 986
(Montant total brut des prestations versées)	(225 500)	(255 978)
Cotisations des participants	0	0
Changement dans les méthodes comptables	0	0
Modification du régime	0	0
(Gains)/pertes actuariels dus aux changements d'hypothèses financières	156 000	(38 736)
(Gains)/pertes actuariels dus aux autres changements d'hypothèses	(17 892)	123 025
Obligation au titre des prestations définies en fin d'année	<u>2 077 480€</u>	<u>1 928 140€</u>
Rapprochement de la situation de l'obligation non capitalisée – 142		
Obligation au titre des prestations définies	2 077 480	1 928 140
(Actifs du régime)	0	0
(Excédent)/déficit net – Etat de la situation financière	<u>2 077 480</u>	<u>1 928 140</u>
(Actif)/passif courant	114 265	187 143
(Actif)/passif non courant	1 963 215	1 740 997
Charge de l'exercice		
Coût des services	207 385	199 006
Coût financier	29 347	24 986
Réévaluations	138 108	84 289
Charge totale	<u>374 840€</u>	<u>308 281€</u>

Hypothèses et méthodes actuarielles :

Date de l'évaluation	31 décembre 2019
Taux d'actualisation	0,8% (contre 1,6% lors de l'évaluation au 31 décembre 2018). Basé sur la courbe de rendement Aon Hewitt pour l'indice iBoxx de la zone euro et le flux de trésorerie prévisionnel au titre des avantages à payer à ce jour. Le taux d'actualisation obtenu est arrondi à 0,1% près.
Inflation générale annuelle	1,8% (même taux que lors de l'évaluation au 31 décembre 2018).
Barème annuel des traitements	Inclut les primes au titre du mérite/promotions, plus 2,5% d'augmentation statique par an liée à l'inflation générale, plus 0,5% au titre des primes liées à la productivité. Les taux sont égaux aux taux déterminés lors de l'évaluation de la CCPNU au 31 décembre 2019.
Taux de change futurs	Egal aux taux au comptant officiels des Nations Unies au 31 décembre 2019.
Taux d'incapacité à long terme	50% des taux recommandés par le Groupe de travail des Nations Unies <i>via</i> les directives d'harmonisation, sur la base d'un retour d'expérience de l'OMS établi sur 2005–2016.
Taux de mortalité	Les taux de mortalité correspondent aux taux recommandés par le Groupe de travail des Nations Unies <i>via</i> les directives d'harmonisation fournies le 22 janvier 2020. Après l'émission des résultats financiers préliminaires, l'assureur Aon et le CIRC ont été informés d'une modification technique apportée aux hypothèses de mortalité. Le CIRC, en consultation avec Aon, a déterminé que cette modification n'était pas significative au regard de l'évaluation au 31 décembre 2019 et par conséquent, n'a pas reflété cette modification. Les directives utilisent des taux pondérés par les montants des avantages liés à la retraite, produisant ainsi une longévité plus importante que les taux qui prennent en compte chaque participant de manière égale.
Valeur des actifs	Selon la norme IPSAS 39, le régime n'a pas d'actif détenu à des fins comptables.
Comptabilisation des gains ou pertes actuariels	Les profits et les pertes sont immédiatement comptabilisés parmi les charges de l'exercice auxquels ils se rattachent.
Utilisation des avantages liés au rapatriement	70% des participants satisfaisant le critère d'admissibilité sont supposés choisir de bénéficier des avantages, sur la base d'une étude de retour d'expérience sur les paiements d'avantages entre 2005 et 2009 pour l'Organisation panaméricaine de la Santé. Cette hypothèse a été approximativement validée par rapport au retour d'expérience des paiements d'avantages de l'OMS pour 2013 et 2014. En début d'année 2019, le caractère raisonnable global des hypothèses de paiement des avantages liées au rapatriement (incluant l'utilisation et les coûts par participant) a été validé par rapport au retour d'expérience des paiements d'avantages de l'OMS entre 2017 et 2019.
Allocation de rapatriement	Les employés mariés décédant dans l'exercice de leurs fonctions sont supposés avoir au moins un enfant à charge lors du décès. 85% des employés hommes et 55% des employées femmes sont supposés avoir au moins une personne à charge.
Voyage de rapatriement	Le coût moyen du billet d'avion en 2020 est de 3789 dollars US par membre du personnel. Ce coût comprend une couverture globale (y compris en cas de décès), d'après une étude menée du 1 ^{er} janvier 2010 au 30 septembre 2011. Les montants sont convertis en euros au taux de change au 31 décembre 2019. Le coût moyen du billet a été extrapolé à la date d'évaluation à l'aide des hypothèses d'inflation générale issues des évaluations précédentes, et est ensuite extrapolé avec l'hypothèse d'inflation générale issue de l'évaluation actuelle.
Allocation de déménagement liée au rapatriement	En vertu des règles du régime, l'allocation de déménagement liée au rapatriement est de 10 000/15 000 dollars US pour les salariés célibataires/mariés en contrat longue durée et de 7000/10 500 dollars US pour les salariés temporaires célibataires/mariés.

En 2014, environ 10% des salariés de l'OMS couverts par le compte TP étaient sous contrat temporaire. Ainsi, les allocations moyennes extrapolées sont une moyenne pondérée des montants liés aux salariés temporaires et des montants liés aux salariés à contrat longue durée, calculées de la manière suivante :

$10\,000 \text{ dollars US} \times 90\% + 7\,000 \text{ dollars US} \times 10\% = 9\,700 \text{ dollars US}$
pour les salariés célibataires.

$15\,000 \text{ dollars US} \times 90\% + 10\,500 \text{ dollars US} \times 10\% = 14\,550 \text{ dollars US}$
pour les salariés mariés.

Ces montants ne sont pas indexés sur l'inflation. Les montants ci-dessus sont convertis en euros au taux de change au 31 décembre 2019.

Cessation de service pour raisons de santé

96% des invalidités sont supposées être indemnisées par l'allocation pour cessation de service pour raisons de santé.

Les 4% restants des invalidités sont supposées bénéficier d'une allocation du Fonds spécial d'indemnisation (SFFC) et non d'une allocation de cessation de service pour raisons de santé du compte TP.

Allocation en cas de décès

90% des décès dus au service sont supposés être indemnisés par l'allocation en cas de décès.

Les 10% restants des décès en service actif sont supposés donner lieu à une allocation du Fonds spécial d'indemnisation (SFFC) et non à une allocation en cas de décès du compte TP.

e) Evaluation de l'assurance-maladie du personnel :

Le Centre comptabilise l'assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI) en tant qu'avantage social. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans l'actif net/la situation nette conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2019, établies par des actuaires professionnels dans le cadre du rapport général à l'OMS, s'élèvent à 88 476 222 dollars US, soit 79 274 695€ au taux de change des Nations Unies de 0,896€/dollar US.

Les tableaux suivants sont issus des rapports établis par les actuaires de l'OMS. Tous les chiffres sont donnés en dollars US.

Synthèse actuarielle :

	<u>31-déc-19</u> <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>	<u>31-déc-18</u> <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies – 142 (a)(ii)		
Obligation au titre des prestations définies en début d'année	99 842 008	101 102 698
Coût des services	4 714 646	5 548 849
Coût financier	1 290 793	1 106 717
(Montant brut des prestations réelles versées après service)	(487 823)	(475 748)
(Total de la charge administrative réelle après service)	(32 969)	(30 243)
Cotisations réelles des participants après service	243 593	258 532
Modifications apportées au régime dans l'année	(185 207)	(662 917)
Changement de méthodes comptables	0	0
(Gains)/pertes sur obligation dus aux changements d'hypothèses financières	17 951 728	(6 298 704)
(Gains)/pertes sur obligation dus aux autres changements d'hypothèses	791 877	(707 176)
Obligation au titre des prestations définies en fin d'année	124 128 646	99 842 008
Rapprochement des actifs – 142 (a)(i)		
Valeur de marché des actifs ASHI – début d'année, avec reprise de la provision IBNP	30 687 724	30 057 297
(Montant brut des prestations réelles versées par la SHI)	(1 121 135)	(1 080 197)
(Total de la charge administrative réelle de la SHI)	(75 770)	(68 668)
Total des cotisations réelles des participants à la SHI	981 700	997 445
Total des cotisations réelles de l'organisation à la SHI	1 962 093	1 971 132
Transfert d'actif entre bureaux régionaux	0	0
4% de cotisations supplémentaires	0	0
Intérêts sur actifs SHI bruts	406 767	337 228
Gain/(perte) sur les actifs	3 210 045	(1 526 513)
Valeur marchande des actifs SHI – fin d'année	36 051 424	30 687 724
Rapprochement de la situation sur la provision des sinistres à payer (IBNP), compensée sur les actifs –142(a)(i)		
Provision des sinistres à payer – début d'année	383 000	352 000
Coût financier sur provision des sinistres à payer	4979	3872
(Gains)/pertes sur provision des sinistres à payer	11 021	27 128
Provision des sinistres à payer – fin d'année	399 000	383 000
Actifs nets (actifs moins provision IBNP) en fin d'année	35 652 424	30 304 724

	<u>31-déc-19</u> <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>	<u>31-déc-18</u> <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>
Rapprochement de la situation de l'obligation non capitalisée – 142		
Obligation au titre des prestations définies		
Active	86 753 468	63 014 558
Inactive	37 375 178	36 827 450
Total - Obligation au titre des prestations définies	124 128 646	99 842 008
Actifs ASHI du régime		
(Actifs SHI bruts du régime)	(36 051 424)	(30 687 724)
Compensation du passif IBNP	399 000	383 000
(Actifs ASHI nets du régime gérés par l'OMS)	(35 652 424)	(30 304 724)
(Excédent)/déficit net – Etat de la situation financière	88 476 222	69 537 284
(Actif)/passif courant	0	0
(Actif)/passif non courant	88 476 222	69 537 284
(Gain)/perte total dans les comptes de l'OMS	15 544 581	(5 452 239)
Etat de la performance financière		
Coût des services	4 714 646	5 548 849
Coût financier	889 005	773 361
Amortissement du coût des services passés - (crédit)/débit	(185 207)	(662 917)
Charge totale	5 418 444	5 659 293
Cotisations comptables attendues – 149 (b)		
Cotisations attendues sur l'année prochaine		
Cotisation pour et de la part des employés, net des droits/charges admin.	1 314 000	1 689 000
Cotisation de l'OMS pour les retraités	553 000	623 000
Transfert net pour couvrir le déficit OMS-OPS/OPS	0	0
Total des cotisations attendues	1 867 000	2 312 000
Analyse de la sensibilité du régime d'assurance-maladie – 147 (a)		
Obligation au titre des prestations définies – fin d'année		
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1%	96 027 219	79 093 485
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	124 128 646	99 842 008
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1%	163 298 399	128 228 294
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation, moins 1%	164 644 655	129 753 000
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation	124 128 646	99 842 008
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation, plus 1%	95 711 070	78 475 508

Hypothèses et méthodes actuarielles :

Date de l'évaluation	31 décembre 2019
Taux d'actualisation	0,6% (contre 1,3% lors de l'évaluation au 31 décembre 2018) Les taux d'actualisation de l'OMS sont basés sur les rendements d'obligations privées de notation élevée. L'OMS a adopté une approche basée sur la courbe de rendement afin de refléter la structure des flux de trésorerie prévisionnels et l'exposition au risque de change supposée – spécifique à l'assurance-maladie du personnel – pour chaque regroupement de bureaux. Le CIRC fait partie du Bureau Europe. Le taux représente une moyenne pondérée du taux de la courbe de change SIX Swiss et du taux de la courbe pour l'indice iBoxx de la zone euro. Le taux obtenu est arrondi à 0,1% près.
Inflation générale annuelle	1,3% (contre 1,4% lors de l'évaluation précédente au 31 décembre 2018). Basée sur les prévisions du système commun des Nations Unies (pour des régimes de longue durée) de 1,2% en Suisse, 1,8% pour la zone euro et 2,2% pour les Etats Unis, tel que prescrit par le Groupe de travail des Nations Unies sur les normes comptables. La méthodologie de moyenne pondérée du taux est la même que celle mentionnée plus haut concernant les taux d'actualisation, arrondi à 0,1% près.
Indexation de la pension annuelle	Indexée sur l'inflation générale. Bien que les pensions soient augmentées uniquement lorsque l'inflation atteint 2% ou plus, historiquement les augmentations de pension ont pris en compte l'inflation cumulative depuis l'augmentation de pension précédente.
Barème annuel des traitements	Comprend les augmentations au mérite/consécutives à des promotions, plus 2,5% d'augmentations statiques au titre de l'inflation générale, plus 0,5% pour la croissance de la productivité (identique à l'évaluation précédente). Même taux que ceux déterminés lors de l'évaluation au 31 décembre 2019 de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.
Méthode actuarielle	Les obligations sont déterminées en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, linéairement depuis la date d'entrée en fonctions jusqu'au plus tôt de la date d'éligibilité totale et de la date de départ à la retraite. La date d'éligibilité totale correspond au plus tard des 3 critères : 55 ans, 10 ans de service, et cinq ans de service continu. Cette approche reste prudente concernant les membres du personnel embauchés après 2013.

f) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies :

Le Règlement de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies prévoit que le Comité mixte fasse procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans sur la base de la méthode *Open Group Aggregate*. L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs futurs courants et estimés de la Caisse des pensions suffiront à financer les passifs.

Les engagements financiers du CIRC envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9% pour les participants et de 15,8% pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel

conformément à l'Article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que si l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'Article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle disponible date du 31 décembre 2017 et l'évaluation au 31 décembre 2019 est en cours. Une extrapolation au 31 décembre 2018 des données de recensement au 31 décembre 2017 a été utilisée par la Caisse pour ses états financiers 2018.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 a révélé un ratio de capitalisation des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels, en supposant qu'il n'y ait pas d'ajustement des pensions à l'avenir, de 139.2%. Compte tenu du système actuel d'ajustement des pensions, le ratio de capitalisation était de 102,7%.

Après avoir évalué la suffisance actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'existait aucune exigence, au 31 décembre 2017, des paiements compensatoires prévus à l'Article 26 du Règlement de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs dépassait la valeur actuarielle de tous les acquis passifs au titre de la Caisse. En outre, la valeur marchande des actifs a également dépassé la valeur actuarielle de tous les passifs à payer à la date d'évaluation. Au moment de ce rapport, l'Assemblée générale n'a pas invoqué la disposition de l'Article 26.

Dans le cas où la disposition de l'Article 26 serait invoquée pour cause de déficit actuariel, soit en cours d'activité, soit lors de l'abolition du régime de retraite de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les paiements du déficit requis de la part de chaque organisation membre seraient basés sur la proportion de contribution de chaque organisation membre vis-à-vis des contributions totales payées à la Caisse sur les trois années précédant la date d'évaluation.

En 2019, le montant des cotisations versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies était de 6 013 290 dollars US (5 744 060 dollars US en 2018, 5 624 697 dollars US en 2017 et 5 395 795 dollars US en 2016).

L'adhésion à la Caisse peut être terminée par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur recommandation affirmative du Comité mixte. Une part proportionnelle du total des actifs de la Caisse à la date de résiliation devra être payée à l'ex-organisation membre au bénéfice exclusif de son personnel, qui était participant à la Caisse à cette date, conformément à l'accord mutuellement convenu entre l'organisation et la Caisse. Le montant est déterminé par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur la base d'une évaluation actuarielle des actifs et passifs de la Caisse à la date de résiliation ; aucune part des actifs en excédent des passifs n'est incluse dans le montant.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification annuelle de la Caisse des pensions et présente chaque année un rapport au Comité mixte et à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements et les met publiquement à disposition en ligne : www.unjspf.org.

5.4 Produits différés

Les produits différés sur les contributions volontaires se rapportent à des accords pluriannuels signés jusqu'en 2019 mais pour lesquels la comptabilisation des produits correspondants a été reportée à des exercices financiers futurs. Le solde des contributions volontaires est divisé entre produits différés courants et non courants, selon le moment où le Centre peut dépenser les fonds, en fonction des accords.

	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Passifs courants	9 769 162	7 611 123
Passifs non courants	4 005 627	6 135 304
Total produits différés	<u>13 774 789€</u>	<u>13 746 427€</u>

Note 6: Actifs nets/situation nette

L'actif net/la situation nette du Centre a diminué de 19 279 582€ en fin d'exercice en raison de l'augmentation de la dette ASHI non inscrite au budget. L'Etat III fournit le résumé des variations de l'actif net/la situation nette par fonds et les Tableaux 1 et 2 donnent des détails sur les variations des soldes des fonds, y compris les produits et les dépenses engagés.

La présentation de l'actif net/la situation nette dans l'Etat I sépare le capital par fonds comme suit.

6.1 Budget ordinaire (RB)

Le total des fonds disponibles comprend 22 237 465€ de budget approuvé pour 2019 et un solde de 2 126 747€ du budget ordinaire approuvé pour 2018 dont 233 693€ ont été engagés en 2018 pour une livraison dans l'année calendaire suivante. En fin d'exercice, le solde net du fonds est de 310 761€.

6.2 Contributions volontaires (VC)

Le solde de ce compte s'élevant à 14 033 905€ comprend les contributions à objet spécifié et les contributions sans objet spécifié.

6.3 Fonds de roulement (WCF)

Le solde de ce fonds a diminué de 409 964€, résultat net de la contribution de nouveaux Etats participants (voir également la Note 3.10b) et des fonds utilisés pour la création de provisions pour les arriérés de contributions.

	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Solde en début d'exercice	3 361 050	3 326 400
<u>Plus</u> : contribution au WCF des nouveaux Etats participants	34 650	34 650
reprise de provision pour arriérés de contributions statutaires	0	0
<u>Moins</u> : provision pour arriérés de contributions statutaires	(444 614)	0
Solde de clôture	<u>2 951 086€</u>	<u>3 361 050€</u>

6.4 Fonds spécial du Conseil de Direction (GCSF)

Le solde de ce fonds s'élevant à 10 698 885€ inclut les réserves, c'est-à-dire les charges approuvées par le Conseil de Direction mais non encore engagées.

6.5 Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme (PSC)

Le solde de ce fonds a augmenté de 3 776 915€ à 4 446 731€ au cours de l'exercice.

6.6 Etats participants – Autres

Le montant de (73 165 066)€ représente la valeur nette du Fonds commun et du Fonds à caractère spécial.

a) Le Fonds commun inclut les stocks et la valeur nette des immobilisations corporelles comme suit :

	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Stocks	235 085	255 774
Immobilisations corporelles nettes	2 111 169	2 508 450
Total Fonds commun	2 346 254€	2 764 224€

b) Le Fonds à caractère spécial représente la portion non financée de l'obligation au titre des avantages du personnel, comme décrit dans la Note 5.3.

	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Solde du Fonds des comptes TQ, TP et POC (Note 5.3b)	6 704 060	6 106 270
Salaires à payer financés par d'autres sources	39 000	
<u>Moins</u> : total des avantages du personnel (Note 5.3a)	(82 254 380)	(63 711 015)
Total du Fonds à caractère spécial	(75 511 320)€	(57 604 745)€

6.7 Fonds de dépôt

Ce compte a un solde positif de 46 416€ qui sera utilisé dans les années suivantes pour financer les cours de langues.

Note 7: Produits

7.1 Contributions statutaires

Ce compte inclut les contributions statutaires inscrites et non inscrites au budget des Etats participants ainsi que les règlements d'arriérés de contributions statutaires.

	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Contribution statutaire inscrite au budget	22 237 465	21 912 328
Contribution statutaire non inscrite au budget	622 649	204 515
Augmentation de la provision pour contributions à recevoir et autres créances	(444 614)	0
Total	<u>22 415 500€</u>	<u>22 116 843€</u>

Contribution statutaire inscrite au budget

Il s'agit de la contribution des Etats participants pour le budget-programme biennal selon les contributions approuvées par le Conseil de Direction, ce qui est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice en début de chaque année, en contrepartie d'un compte client. Le montant de 22 237 465€ indiqué dans ces états financiers représente la contribution des Etats participants pour le budget-programme approuvé pour 2019 (Résolution [GC/59/R4](#)). La situation du recouvrement de ces contributions apparaît dans le Tableau 3.

Contribution statutaire non inscrite au budget

La contribution statutaire non inscrite au budget inclut les contributions de la Hongrie et de la République islamique d'Iran, dont les adhésions ont été respectivement acceptées en 2019 et 2018. Les contributions de 2019 sont conformes au pourcentage prévu à l'Article IV.4.3 du Règlement financier du CIRC et dans la Résolution [GC/54/R18](#). Le montant de 34 650€ correspondant à la contribution de la Hongrie a été crédité au Fonds de roulement et le reste a été crédité au Fonds spécial du Conseil de Direction.

	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Contribution de la Hongrie	207 550	
Contribution de la République islamique d'Iran	415 099	204 515
Total	<u>622 649€</u>	<u>204 515€</u>

Augmentation de la provision pour contributions à recevoir et autres créances

La provision de 444 614€ a été créée pour les contributions statutaires à recevoir de la part d'un Etat participant.

7.2 Contributions volontaires

La valeur comptabilisée de 14 566 789€ représente le solde net des contributions volontaires. Il n'y a eu ni pertes ni provisions pour dépréciation des comptes de clients en 2019.

	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Compte principal des Contributions volontaires	62 260	
Contributions volontaires à objet spécifié	14 411 740	15 885 484
Contributions volontaires sans objet spécifié	92 789	390 629
Total des contributions volontaires	14 566 789	16 276 113
Perte approuvée sur créance irrécouvrable sans provision créée l'année précédente		(6000)
Total	<u>14 566 789€</u>	<u>16 270 113€</u>

7.3 Activités génératrices de produits

Les revenus provenant de la vente des publications du CIRC en 2019 s'élèvent à 1 311 011€, en légère hausse par rapport à l'année précédente.

7.4 Autres produits opérationnels

	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Vente d'équipement et de matériel	210	4658
Autres revenus	30 229	14 965
Total	<u>30 439€</u>	<u>19 623€</u>

7.5 Fonds de dépôt

Un total de 14 040€ a été reçu de la part des membres du personnel participant aux cours de langues.

7.6 Produits financiers

Il s'agit des produits d'intérêts bancaires. Les intérêts s'élevant à 6012€ ont été divisés et redistribués aux contributions à objets spécifiés conformément aux conditions stipulées dans les contrats et à l'approbation du Conseil de Direction dans sa Résolution [GC/55/R23](#) (4886€), ainsi qu'aux contributions à objets non spécifiés conformément à l'approbation du Conseil de Direction dans sa Résolution GC/23/R6 (1126€). Les intérêts restants, s'élevant à 95 896€, sont crédités au Fonds spécial du Conseil de Direction.

	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Produits d'intérêts redistribués aux comptes VC	6012	3038
Produits d'intérêts crédités au compte du GCSF	95 896	80 594
Total	<u>101 908€</u>	<u>83 632€</u>

7.7 Produits correspondant à des prestations de service

Les dépenses d'appui au programme, soit 947 005€ collectés sur les contributions volontaires à objet spécifié au cours de l'exercice, sont éliminées de l'Etat II (voir Note 3.10g). Elles apparaissent dans les Tableaux 1 et 2.

Note 8: Charges

8.1 Charges de personnel

Ces charges comprennent le montant total dû aux salariés, services généraux et professionnels confondus. Les charges comprennent les salaires de base, les ajustements complémentaires et les autres types d'allocations versés par le Centre.

8.2 Assistants temporaires, conseillers et participants

Les dépenses liées aux besoins en assistance temporaire comprennent les salaires, les allocations autres et indemnités de fin de contrat ainsi que la part de l'employeur pour le fonds de pension et l'assurance-maladie. En ce qui concerne les conseillers et les participants, ces dépenses sont liées aux réunions.

8.3 Boursiers

Les charges comprennent l'allocation de bourse ainsi que les autres allocations pour les chercheurs extérieurs dans le cadre des programmes de collaboration et pour les étudiants (en master, doctorants ou post-doctorants) qui suivent les programmes de formation du Centre.

8.4 Voyages en mission

Le coût des voyages en mission comprend les dépenses liées aux voyages du personnel et des boursiers du Centre (coût du billet, indemnités forfaitaires et annexes). Il ne comprend pas les voyages statutaires qui sont considérés comme des avantages du personnel.

8.5 Accords de recherche et autres accords

Ce sont les dépenses issues des accords de recherche en collaboration (CRA), consortiums et accords de partenariats, ainsi que d'autres contrats, tels que les accords pour l'exécution de travaux (APW), accords de transfert de matériel (MTA), accords de transfert de données (DTA) et contrats de consultant.

8.6 Gestion des achats et dépenses opérationnelles diverses

Il s'agit des dépenses concernant l'achat de consommables et de fournitures de bureau ainsi que diverses autres dépenses, nettes de pertes approuvées pour créances irrécouvrables. Il n'y a eu aucune perte en 2019.

8.7 Coût de distribution et destruction des stocks

Cette rubrique inclut le coût des stocks distribués ou détruits durant l'exercice en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

8.8 Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles sur l'exercice est réalisé en utilisant la méthode linéaire.

8.9 Perte de change nette

Il s'agit des pertes ou gains de change nets réalisés ou latents.

	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Perte (gain) de change réalisé, net	(177 149)	(295 497)
Perte (gain) de change latent, net	814 573	1 386 368
Total	<u>637 424€</u>	<u>1 090 871€</u>

8.10 Charge financière

La charge financière comprend les frais bancaires et écarts d'arrondi.

8.11 Dépenses d'appui au programme

Ces dépenses d'appui sont imputées aux contributions volontaires à objet spécifié de l'exercice et sont éliminées dans l'Etat II consolidé. Elles se trouvent dans les Tableaux 1 et 2 (voir également Note 7.7).

8.12 Virements entre fonds

Le tableau ci-dessous détaille les transferts de fonds pendant l'exercice entre les Contributions volontaires à objet spécifié (VC) et le GCSF concernant les projets clôturés, et entre le GCSF et le Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme (PSC) concernant les remboursements d'assurance.

	<u>VC</u>	<u>GCSF</u>	<u>PSC</u>
Transfert du solde des projets clôturés au GCSF	(35 677)	35 677	
Transfert des remboursements d'assurance au PSC		(27 654)	27 654
Transfert net entre fonds	<u>(35 677)€</u>	<u>8023€</u>	<u>27 654€</u>

Note 9: Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

Lors de sa 59^{ème} session, le Conseil de Direction a approuvé, par la Résolution [GC/59/R4](#), un budget ordinaire total de 44 149 793€ pour 2018–19, dont 21 912 328€ et 22 237 465€ sont affectés respectivement pour 2018 et 2019. Conformément à cette même Résolution, la Directrice a approuvé des transferts entre sections du budget durant la période biennale, n'excédant pas 15% de la section d'où le crédit a été transféré. Les détails sont présentés dans la colonne « Transferts » de l'Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V).

Le rapprochement des montants réels selon la même base que l'Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) et des montants réels de l'Etat de la performance financière (Etat II) au 31 décembre 2019 figure ci-dessous :

	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Montant réel comparé - Etat V	24 053 451	19 785 581
Différences temporaires		243 895
Différences de base	19 277 123	20 689 928
Dépenses réelles - Etat II	<u>43 330 574€</u>	<u>40 719 404€</u>

Note 10: Informations relatives aux parties liées et aux principaux dirigeants

La norme IPSAS 20 exige que le Centre fournisse les renseignements concernant la rémunération et les avantages dont bénéficient les « principaux dirigeants » (KMP, *Key Management Personnel*), ainsi que les détails des transactions entre ces personnes et les entités « significativement influencées » par le CIRC/l'OMS (désignées par les termes « transactions avec les parties liées »). Les KMP du Centre sont les personnes au grade de Directeur et plus.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de KMP du CIRC ainsi que les rémunérations totales et les bénéfices qui leur ont été versés en 2019.

La rémunération totale des KMP comprend : le salaire net, les ajustements complémentaires, les droits comme les indemnités de représentation et les bourses d'étude, la cotisation à la caisse de retraite et les cotisations en cours à l'assurance-maladie.

Nombre de personnes	Indemnités et ajustements complémentaires	Droits	Pensions et régimes de santé	Rémunération totale	Avances en cours sur droits	Emprunts à recouvrer (en plus des droits ordinaires)
2	316 048€	60 030€	118 755€	494 833€	15 104€	-

Note 11: Montants passés en perte et versements à titre gracieux

Il n'y a eu aucune perte ni aucun versement effectué à titre gracieux au cours de l'exercice 2019.

Note 12: Evènements postérieurs à la date d'établissement du rapport

La date de clôture de ces états financiers est le 31 décembre 2019. Aucun évènement, tant favorable que défavorable, ne s'est produit entre la date du rapport et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée, et qui aurait pu avoir un impact significatif sur ces états financiers.

Note 13: Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels

13.1 Passifs et actifs éventuels

Conformément à la norme IPSAS 19, les actifs éventuels sont communiqués lorsqu'un évènement crée la possibilité d'une entrée d'avantages économiques. Au 31 décembre 2019, aucun actif significatif n'est à communiquer. Le CIRC n'a également pas de cas juridique en attente.

13.2 Engagements liés aux baux d'exploitation

Le CIRC a contracté un bail d'exploitation pour les imprimantes depuis novembre 2012.

Le CIRC ne détient pas de contrat de location-financement à la clôture de cet exercice.

TABLEAU 1 – Etat de la performance financière par fonds principaux

Centre International de Recherche sur le Cancer										
Etat de la performance financière par fonds principaux et immobilisations										
Exercice clos le 31 décembre 2019										
(en euros)										
	Notes	Budget ordinaire	Fonds de Roulement	Autres fonds	Compte des Contributions Volontaires	Fonds de Dépôt	Sous-totaux	Eliminations	Exercice clos le	
									31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
PRODUITS										
	Note 7									
Contributions statutaires	7.1	22 237 465	(409 964)	587 999		22 415 500			22 415 500	22,116,843
Contributions volontaires	7.2				14 566 789	14 566 789			14 566 789	16,270,113
Activités génératrices de produits	7.3			1 311 011		1 311 011			1 311 011	1,289,571
Autres produits opérationnels	7.4			30 439		30 439			30 439	19,623
Fonds de dépôt	7.5					14 040		(953 690)	14 040	16,500
Produits correspondant à la prestation de services	7.7			947 005		947 005			947 005	
Produits financiers	7.6			95 896	6 012	101 908			101 908	83,632
Total des produits		22 237 465	(409 964)	2 972 350	14 572 801	14 040	39 386 692	(953 690)	38 439 687	39 796 282
CHARGES										
	Note 8									
Charges de personnel	8.1	17 812 159		3 493 738	4 663 154	25 969 051			25 969 051	25,433,378
Assistants, conseillers, participants temporaires	8.2	763 106		308 367	505 082	0	1 576 555		1 576 555	1,303,426
Boursiers	8.3	871 608		43 993	1 491 859	2 407 460			2 407 460	2,517,327
Voyages en mission (personnel, boursiers)	8.4	589 782		36 683	254 345	880 810			880 810	964,813
Recherche et autres accords	8.5	812 847		196 797	5 032 686	2 389	6 044 719		6 044 719	3,872,716
Gestion des achats et charges opérationnelles diverses	8.6	3 081 314		441 511	1 410 721	3 694	4 937 240		4 937 240	4,684,287
Coût de distribution et destruction des stocks	8.7			237 653		237 653			237 653	200,088
Amortissement	8.8			616 138		616 138			616 138	630,480
Perte de change nette	8.9			637 424		637 424			637 424	10,908,71
Charges financières	8.10	23 179		232	113	0	23 524		23 524	2,201,8
Charges d'appui au programme	8.11				947 005	947 005	(947 005)			
Total des charges		23 953 995	(409 964)	6 012 536	14 304 965	6 083	44 277 579	(947 005)	43 330 574	40 719 404
TOTAL SURPLUS (DEFICIT) SUR L'EXERCICE		(1 716 530)	(409 964)	(3 040 186)	267 836	7 957	(4 890 887)	(6 685)	(4 890 887)	(923 122)
Dépenses d'investissements										
Stocks		(90 047)		90 047						
Immobilisations corporelles		(9 409)		63 506	(54 097)					
Virements entre Fonds				5 957	(5 957)					
TOTAL DES CHANGEMENTS DE SOLDES DE FONDS		(1 815 986)	(409 964)	(2 880 676)	207 782	7 957	(4 890 887)		(4 890 887)	(923 122)

TABLEAU 2 – Etat de la performance financière par autres fonds

		Fonds Spécial des dépenses d'appui		Fond Commun		Fonds à vocation spécifique	Etats participants	Total au 31 Décembre 2019	Total au 31 Décembre 2018
		Conseil de Direction	du programme	Immobilisations corporelles	Stock		Autres		
Notes									
PRODUITS									
Note 7									
7.1	Contributions statutaires	587 999						587 999	169 865
7.2	Contributions volontaires								(6 000)
7.3	Activités génératrices de produits	1 311 011						1 311 011	1 289 571
7.4	Autres produits opérationnels	30 439						30 439	19 623
7.7	Produits correspondant à la prestation de services		947 005					947 005	953 690
7.6	Produits financiers	95 896						95 896	80 594
	Total des produits	2 025 345	947 005					2 972 350	2 507 343
CHARGES									
Note 8									
8.1	Charges de personnel	765 496	64 789			2 663 453		3 493 738	4 775 253
8.2	Assistants, conseillers et participants temporaires	293 259	15 108					308 367	378 744
8.3	Boursiers	72 996	(29 003)					43 993	335 784
8.4	Voyages en mission (personnel, boursiers)	26 966	9 717					36 683	63 361
8.5	Recherche et autres accords	187 356	9 441					196 797	202 259
8.6	Gestion des achats et charges opérationnelles diverses	206 952	234 559		237 653			441 511	687 778
8.7	Coût de distribution et destruction des stocks			616 138				237 653	200 088
8.8	Amortissement							616 138	630 480
8.9	Perte de change nette	(217 003)				854 427		637 424	1 090 871
8.10	Charges financières		232					232	19 759
	Total des charges	1 336 022	304 843	616 138	237 653	3 517 880	4 371 671	6 012 536	8 384 377
TOTAL SURPLUS (DEFICIT) SUR L'EXERCICE									
	Depenses d'investissements	689 323	642 162	(616 138)	(237 653)	(3 517 880)	(4 371 671)	(3 040 186)	(5 877 034)
	Inventaires	(126 917)			216 964		216 964	90 047	90 208
	Immobilisations corporelles	(155 351)		218 857			218 857	63 506	20 464
	Virements entre fonds	(21 697)	27 654					5 957	83 763
	TOTAL DES CHANGEMENTS DE SOLDES DE FONDS	385 358	669 816	(397 281)	(20 689)	(3 517 880)	(3 935 850)	(2 880 676)	(5 682 599)

TABLEAU 3 – Etat du recouvrement des contributions des Etats participants

Centre international de Recherche sur le Cancer
Etat des contributions à recouvrer
Au 31 décembre 2019
(en euros)

Etats participants	Contributions 2019			Contributions des exercices financiers précédents			Solde total au 31 décembre 2019
	Contributions	Collecté	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 1 janvier 2019	Collecté en 2019	Solde au 31 décembre 2019	
Allemagne	1 145 883	1 145 883					
Australie	884 267	884 267					
Autriche	753 457	753 457					
Belgique (3)	753 457	753 457					
Brésil	884 267	675,901	208,366	329,510	329,510		208 366
Canada (3)	884 267	884 267					
Danemark	753 457		753 457	742 441	742 441		753 457
Espagne	884 267	884 260	7	871 337	871 337		7
Etats-Unis d'Amérique	1 669 119	496,409	1,172,710	1,155,625	1,155,625		1 172 710
Fédération de Russie	884 267	884 267					
Finlande	622 649	622 649					
France	1 145 883	1 145 883					
Inde	753 457		753 457	742 441	742 441		753 457
Irlande	622 649	622 649					
Italie	884 267	884 267					
Japon	1 669 119	1 669 119					
Maroc	622 649		622 649				622 649
Norvège	753 457	753 457					
Pays-Bas	753 457	753 457					
Qatar	622 649	622 649					
République de Corée	884 267	864 393	19 874				19 874
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 145 883	1 145 883					
Suède	753 457	753 457					
Suisse	753 457	753 457					
Turquie	753 457	753 457					
TOTAL	22 237 465	18,706,945	3,530,520	3,841,354	3,841,354		3 530 520
% de recouvrement		84.12%					
Contribution non inscrite au budget							
Hongrie (1)	207 550	207 550					
Iran (République Islamique d') (2)	415 099		415 099	204 515	175 000	29 515	444 614
TOTAL	22 860 114	18 914 495	3 945 619	4 045 869	4 016 354	29 515	3 975 134

(1) Hongrie: Participation acceptée en 2019. La contribution 2019 est égale à 1/3 de la contribution statutaire des Etats participants du Groupe 5 et est comptabilisée dans les contributions non inscrites au budget.

(2) Iran (République Islamique d'): Participation acceptée en 2018. Les contributions 2018 et 2019 sont égales à 1/3 et 2/3 respectivement de la contribution statutaire des Etats participants du Groupe 5 et sont comptabilisées dans les contributions non inscrites au budget.

(3) En plus des contributions ci-dessus, les contributions statutaires 2020 de la Belgique pour 23 038 € et du Canada pour 874 630 € ont été reçues en avance.